

République Démocratique du Congo

Province du Haut-Katanga

Territoire de Kambove

Chefferie des Basanga

New Minerals Investment SARL

ID.NAT.05-B0500-N8837N

RCCM : CD/LS/RCCM/14-B-00006

NIF : A0906593C

Siège social : n°12, avenue Lofoi, quartier Golf, Commune et Ville de Lubumbashi.

CAHIER DES CHARGES
DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE L'ENTREPRISE NEW
MINERALS INVESTMENT SARL VIS-
A-VIS DES COMMUNAUTES
LOCALES DU GROUPEMENT
MUKUMBI, CHEFFERIE DES
BASANGA EN TERRITOIRE DE
KAMBOVE IMPACTEES PAR SES
ACTIVITES MINIERES

VERSION
FINALE
Avril 2023

République Démocratique du Congo
Province du Haut-Katanga
Territoire de Kambove
Chefferie des Basanga
New Minerals Investment SARL
ID.NAT.05-B0500-N8837N
RCCM : CD/LS/RCCM/14-B-00006
NIF : A0906593C
Siège social : n°12, avenue Lofoi, quartier Golf, Commune et Ville de
Lubumbashi.

CAHIER DES CHARGES
DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE L'ENTREPRISE NEW
MINERALS INVESTMENT SARL VIS-
A-VIS DES COMMUNAUTES
LOCALES DU GROUPEMENT
MUKUMBI, CHEFFERIE DES
BASANGA EN TERRITOIRE DE
KAMBOVE IMPACTEES PAR SES
ACTIVITES MINIERES

Avril 2023

Table des matières

SIGLES ET ABBREVIATIONS	2
I. LIMINAIRES.....	3
II. TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.	5
III. DESCRIPTION DETAILLEE DES INFRASTRUCTURES/PROJETS.	7
PROJET N°1 : DESSERTE EN EAU POTABLE DES PUIITS DE FORAGE.....	7
PROJET N°2 : CONSTRUCTION DE DEUX POSTES DE SANTE.....	14
PROJET N°4 : REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE DE REFERENCE DE MUKUMBI50	
PROJETS N°5 : APPUI AUX AGRICULTEURS EN INTRANTS.....	59
ET EN MATERIELS ARATOIRES	59
PROJET N°6 : REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE	68
SIGNATURE DU CAHIER DES CHARGES	79
ANNEXES.....	81
PROCES-VERBAUX :.....	81
ANNEXE II	126
PREUVE DE SUPERVISION DU CAHIER DES CHARGES PAR LE MINISTRE PROVINCIAL DES MINES	126
ANNEXE III.....	127
ACTES DE CESSION DES TERRAINS DESTINES AUX CONSTRUCTIONS ET A L'AGRICULTURE	127
ANNEXE IV.....	128
AUTRES CORRESPONDANCES OU DOCUMENTS UTILES	128

SIGLES ET ABREVIATIONS

B.A. : Béton armé
CC : Cahier des charges
CLD : Comité local de développement
CLS : Comité local de suivi
Cm : centimètre
Fo : Fenêtre
Ha : Hectare
HGR : Hôpital Général de Référence
Kg : Kilogramme
OMS : Organisation mondiale de la santé
PE : Permis d'exploitation
PT : Prix total
Po : Porte
PU : Prix unitaire
RCCM : Registre de commerce et de crédit mobilier
RDC : République Démocratique du Congo
RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
USD : Dollar américain
PDES : Plan de Développement Economique et Social

I. LIMINAIRES

Cahier des charges de la responsabilité sociétale

Entre

1. Les communautés locales situées dans les villages Sandra, Lumba-Kinsense, Makungu, Kawama et Mukumbi
 - Groupement Mukumbi
 - Chefferie de Basanga
 - Territoire de Kambove
 - Province du Haut-Katanga
 - En République Démocratique du Congo

Représentées par

- Monsieur KAZADI MUJINGA (Président CLD) : Lumba-Kinsense
- Monsieur Matthieu MWINDU (Vice-Président CLD) : Mukumbi
- Monsieur KATWEBE Arthur (Secrétaire CLD) : Mukumbi
- Monsieur LUMUNA Pitchou (Notable) : Sandra
- Monsieur MUTOMBO Sébastien (Notable) : Makungu
- Madame KARUMB Fideline (Conseillère) : Lumba-Kinsense
- Monsieur MUMBA KAKAYA (Conseiller) : Sandra
- Monsieur MATENDA KASONGO ELOMBE : Kawama
- Monsieur MAMBWE WA KASONGO (de Localité) : Sandra
- Monsieur KISELE BYAPELA (de Localité) : Kawama
- Madame KAMWANGA MUJINGA (Membre) : Lumba-Kinsense
- Monsieur MUJILA KITOBO (Membre) : Lumba-Kinsense
- Monsieur MUKALAY BANZA (Membre) : Sandra
- Monsieur KALUNGA KAPOTWE (Membre) : Sandra

Ci-après dénommées : « Les communautés locales » d'une part,
Et

2. L'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL

Immatriculée sous le numéro : ID.NAT.05-B0500-N8837N, RCCM :CD/LS/RCCM/14-B-00006 NIF :A0906593C et ayant son siège social au n°12, avenue Lofoi, quartier Golf, Commune et Ville de Lubumbashi ;

Représentée aux fins du présent cahier des charges par Mr **LIU RANG**, gérant
Et ci-après dénommée « Entreprise minière » d'autre part.

Etant entendu préalablement que :

La Société **NEW MINERALS INVESTMENT SARL** est titulaire de deux permis d'exploitation n°13235 et 2353 à dates valides respectives du 2 juillet 2016 au 2 avril 2024 et du 12 septembre 2021 au 7 mars 2040 composés de 3 et de 4 carrés miniers.

Cette concession est située à Sandra en Territoire de Kambove et fait partie de celles sur lesquelles les communautés et de droits coutumiers sont installées ainsi qu'en atteste la carte en annexe établie à la suite d'une étude socio-économique et d'une cartographie participative.

Les limites de la concession minière concernée par le présent accord sont celles fixées par les titres octroyés par l'Etat et consignées dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social, le Plan de Gestion Environnemental et Social, le Plan d'Atténuation et de Réhabilitation ainsi que le Plan de Développement Durable de la concession au moment de sa validation et de son approbation.

Sa Majesté, le Grand Chef de la Chefferie des Basanga , **MPEMBA MOTO MPANDE KIALA** Mathieu, assiste à la signature du présent Cahier des Charges en qualité de témoin et garant de la bonne application du présent Cahier des charges dont le contenu ci-dessous :

II. TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.

N°	Dénomination de l'Infrastructure/projet	Secteur d'intervention	Localisation géographique	Brève description de l'infrastructure	Chronogramme de réalisation	Budget en USD
1	Desserte en eau potable des puits de forage	Energie et Développement Rural	Tous les 5 villages impactés	Construire 10 puits de forage avec des bornes fontaines d'une rampe de 4 robinets chacune en vue de permettre à la communauté de consommer l'eau potable et éviter les maladies d'origine hydrique.	2022 à 2026	199 964,2
2	Construction de deux postes de santé	Santé	Lumba-Kinsense Kawama	Construire deux postes de santé modernes et les équiper en matériels des soins (lits, matériels de laboratoire et réactifs, matériels pour la petite chirurgie, et produits pharmaceutiques)	2022 et 2025	324 104,52
3	Construction et équipement d'une école primaire	Education	Mukumbi	Construire un bâtiment de 6 classes, un bureau administratif et des latrines pour permettre aux enfants d'avoir un accès à l'éducation de base	2024	322 236,16
4	Réhabilitation d'un Centre de Santé	Santé	Mukumbi	Réhabiliter le Centre de santé de référence et la maternité de Mukumbi pour permettre à la population d'accéder aux soins de santé de qualité	2023	272 612,44
5	Appui à l'agriculture	Agriculture	Tous les villages	Appuyer les agriculteurs locaux en intrants agricoles et en matériels aratoires ; assurer leur accompagnement dans le but d'augmenter leur rendement et améliorer leurs moyens de subsistance.	2023 à 2025	375 660

6	Réhabilitation de l'Ecole primaire	Education	Village Lumba-Kinsense	Réhabiliter le bâtiment de trois classes existantes, y annexer un bureau administratif et une clôture afin de rendre l'école viable.	2022	125 125,49
	TOTAL					1 619 702,81

III. DESCRIPTION DETAILLEE DES INFRASTRUCTURES/PROJETS.

PROJET N°1 : DESSERTE EN EAU POTABLE DES Puits DE FORAGE

1. Secteur d'intervention

Ce projet fait partie du Secteur de l'Energie et du Développement Rural.

2. Contexte et justification

La République Démocratique du Congo possède un potentiel de plus de 50% des réserves d'eau du continent africain. Mais malgré ce potentiel aussi important, plusieurs millions de personnes surtout en milieu rural n'ont pas accès à l'eau de qualité. Jusqu'en 2020, certaines sources fiables faisaient mention d'à peine 30% de la population congolaise ayant accès à l'eau potable. L'on sait pourtant que l'accès à celle-ci permet la prévention de multiples maladies d'origine hydrique.

Les communautés impactées par l'entreprise minière New Minerals Investment SARL sont essentiellement rurales. Elles se comptent de ce fait parmi les populations du pays et de la province du Haut-Katanga dont l'accès à l'eau potable est problématique étant donné l'inexistence des services de la Regideso dans leur milieu. Pour satisfaire aux besoins de consommation d'eau, les communautés sont généralement obligées de recourir aux eaux des pluies, des rivières, des sources ou des puits de fortune avec les risques très élevés de développer les maladies d'origine hydrique.

Au niveau de la province du Haut-Katanga, bien que la desserte en eau potable a été inscrite au Plan de Développement Economique et Social quinquennal (2018-2022), les ressources mobilisées n'ont pas été en mesure de couvrir les besoins en eau des communautés du groupement Mukumbi. Voilà pourquoi avec l'opportunité offerte par le Code minier de 2018 instituant le cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les populations dudit groupement ont inscrit parmi les priorités de développement l'adduction d'eau potable par le forage des puits.

Lors des négociations avec New Minerals Investment SARL qui impacte par ses activités minières l'espace du groupement Mukumbi, le projet de desserte en eau potable a été retenu

comme devant figurer au cahier des charges. Il a été ainsi planifié le forage de dix (10) puits à pompe immergée avec une répartition de deux (2) puits par village.

3. Brève description du projet

Ce projet consiste à fournir aux communautés de l'eau potable à partir des puits forés. En tout dix (10) puits seront forés à raison de deux (2) puits par village. Les forages seront munis d'une pompe immergée fonctionnant à l'aide de l'énergie photovoltaïque (panneaux solaires). Pour disposer d'un système de puisage aisé, il sera construit un support métallique prenant appui sur une structure en béton sur lequel seront posées deux (2) citernes en plastique de 5 m³. En plus du support métallique et des citernes, chaque forage aura une borne fontaine avec une rampe de quatre (4) robinets. Chaque puits sera foré sur un espace qui aura été au préalable cédé à la communauté par l'autorité locale moyennant un acte de cession afin de parer à toute éventualité d'aliénation du bien par des tiers. Les travaux d'assainissement et de protection des forages seront exécutés. Il s'agit notamment de la construction d'un mur de clôture pour la sécurisation de l'ouvrage, des margelles et d'un puits perdu pour chaque forage afin d'éviter le ruissellement des eaux susceptibles de créer des nids des moustiques et de l'insalubrité autour des bornes fontaines. Pour assurer la durabilité de la desserte en eau potable, un comité de gestion du forage sera formé, installé et équipé d'un matériel minimum de réparation en cas de panne. Il sera aussi chargé de la perception des fonds auprès des usagers dont le taux sera fixé au cours des réunions populaires en rapport avec la gestion de l'ouvrage.

S'agissant des indications techniques, chaque puits aura une profondeur qui sera déterminée à l'issue des études hydrogéologiques, 140 mm de diamètre avec une pompe immergée solaire de 1.5Hp, deux (2) citernes de 5m³ placées sur un support métallique avec une fondation en béton. La pompe immergée aura les spécificités suivantes : type 4sDM10/5, 220V, 50hz, 1000w, débit 2.3m³/h. La source d'énergie est photovoltaïque à base de 4 panneaux solaires de 240w chacun placés sur un support métallique au-dessus des citernes.

4. Localisation du projet.

Le présent projet sera réalisé dans l'espace du groupement Mukumbi, Chefferie des Basanga en Territoire de Kambove. Les villages concernés sont les suivants : Lumba-Kinsense, Makungu, Mukumbi, Sandra et Kawama. Ces villages se situent dans le Territoire de Kambove dont le chef-lieu, Kambove, est à 148 Km au sud-ouest de Lubumbashi. Ils sont accessibles par voie routière dont certaines pistes sont en mauvais état.

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs : ce sont toutes les communautés des 5 villages concernés par le projet. Ces communautés sont rurales et vivent essentiellement de l'agriculture familiale de subsistance avec un faible réseau d'échanges économiques. Dix (10) puits d'eau potable seront forés à raison de 2 puits par village.

Les bénéficiaires indirects : ce sont toutes les personnes qui vont séjourner dans le milieu pour diverses raisons (affaires, commerce, visites familiales, séjour de services, etc.).

6. Objectifs du projet

6.1. Objectif général.

- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales dans la Province.

6.2. Objectifs spécifiques.

- Assurer à la population l'accès à l'eau potable ;
- Réduire les distances parcourues par les ménages pour accéder aux points d'eau potable ;
- Réduire la morbidité due aux maladies d'origine hydrique ;
- Assurer une gestion durable des ouvrages d'eau.

7. Résultats attendus.

- 10 forages à pompe immergée et panneaux solaires réalisés à raison de 2 puits par village ;
- Les distances parcourues pour atteindre un point d'eau sont réduites à moins de 200 mètres ;
- La morbidité due aux maladies d'origine hydrique est réduite ;
- 5 comités de gestion d'eau des forages sont implantés, formés et équipés chacun en un kit de matériels de réparation de chaque ouvrage.

8. Activités pour réaliser les résultats.

- 1) Acquisition des espaces de forage des puits d'eau potable ;
- 2) Lancement des appels d'offre des entreprises de forage et des bureaux d'études;
- 3) Etudes hydrogéologiques ;
- 4) Forage et installation des bornes fontaines ;
- 5) Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus) ;

- 6) Construction de la clôture de sécurité ;
- 7) Désignation et formation des comités de gestion des forages ;
- 8) Remise des ouvrages à l'autorité locale.

9. Gestion : Stratégie et organisation

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du projet, la répartition des tâches et des responsabilités entre les parties prenantes s'avère nécessaire et se présente de la manière suivante :

1. L'autorité locale s'occupera de la mise à la disposition de l'entreprise des espaces de forage des puits d'eau potable. Pour ce faire, elle va fournir à l'entreprise des actes de cession notariés pour mettre à l'abri de toute aliénation de ces ouvrages d'intérêt communautaire par des tiers. C'est aussi elle qui va réceptionner les ouvrages construits par l'entreprise avant de les remettre à son tour aux communautés bénéficiaires.
2. L'entreprise New Minerals Investment SARL : conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, l'entreprise va financer et gérer l'entièreté du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :
 - procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de forage et d'un Bureau d'études devant effectuer les études hydrogéologiques ;
 - faire exécuter les travaux de forage conformément au schéma hydraulique, au tubage et au schéma électrique par l'entreprise qui aura gagné le marché à la suite d'un appel d'offre public ;
 - fournir à l'entrepreneur les résultats d'études hydrogéologiques effectuées par un Bureau d'études dûment agréé ;
3. L'entreprise devant exécuter les travaux de forage :
 - exécuter le projet en respectant toutes les spécifications techniques de celui-ci ;
 - veiller à la sécurité des ouvriers sur le chantier ;
 - veiller aussi au respect du chronogramme tel que défini dans le projet ;
 - inscrire l'ouvrage dans une dynamique de pérennité en procédant à la formation et à l'équipement des comités de gestion d'eau dans chaque village avant la remise des clés à l'entreprise.

10. Calendrier du déroulement des activités

N	Activités	Année 2022			
		Juillet	Août	Septembre	Octobre
Forage de Lumba-Kinsense, Kawama et Mukumbi					
01	Lancement d'appel d'offre ⁽¹⁾	XXXXXXX	XXXXXXXX		
02	Etudes hydrogéologiques ⁽¹⁾			XXXXXXXXXX	
03	Forage et installation des bornes fontaines			XXXXXXXXXX	
04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)			XXXXXXXX	
05	Construction des clôtures de sécurité				XXXXXXXX
06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				XXXXXXXX
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				XXXXXXX
Forage de Makungu en 2023					
		1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
01	Forage et installation des bornes fontaines			XXXXXXXXXX	
02	Construction de l'ouvrage d'assainissement (margelles et puits perdus)			XXXXXXXX	
03	Construction de la clôture de sécurité				XXXXXXXX
04	Désignation et formation des comités de gestion du forage				XXXXXXX
05	Remise des ouvrages à l'autorité locale				XXXXXXX
Forage de Sandra en 2024					
		1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
01	Forage et installation des bornes fontaines			XXXXXXX	
02	Construction de l'ouvrage d'assainissement (margelles et puits perdus)			XXXXXXX	XXXXXXX
03	Construction de la clôture de sécurité				XXXXXXX
04	Désignation et formation des comités de gestion des forages				XXXXXXX
05	Remise des ouvrages à l'autorité locale				XXXXXXX
Forage de Mukumbi et Kawama en 2025					
01	Forage et installation des bornes fontaines			XXXXXXX	
02	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)			XXXXXXX	XXXXXXX

03	Construction des clôtures de sécurité				Xxxxxx
04	Désignation et formation des comités de gestion des forages				Xxxxxxx
05	Remise des ouvrages à l'autorité locale				Xxxxxxx
Forage de Mukungu, Lumba-Kinsense et Sandra en 2026					
01	Forage et installation des bornes fontaines			Xxxxxxx	
02	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)			Xxxxxx	Xxxxxxx
03	Construction des clôtures de sécurité				Xxxxxxx
04	Désignation et formation des comités de gestion des forages				Xxxxxxx
05	Remise des ouvrages à l'autorité locale				Xxxxxxx

(1) Le lancement des appels d'offre et les études hydrogéologiques se feront en 2022 pour tous les 10 forages

11. DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR LE FORAGE DE PUIITS

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	PU en SUS	PT en SUS
01	Etudes hydrogéologiques et Analyse d'eau	Espace	1	500	500
02	Forage de puits avec PVC	m	120	70	8400
03	Pompe solaire avec kit complet	Kit	1	800	800
04	Structure en maçonnerie de moellons	m ³	6,4	97,5	624
05	Structure métallique et support panneaux solaires	Fft	1	1500	1500
06	Plomberie avec tous les accessoires	Kit	1	950	950
07	Achat et installation du réservoir d'eau 5000 litres	Pièce	2	2120	4240
08	Kit panneau solaire 240 watt	Pièce	4	200	800
09	Projecteur	Pièce	2	50	100
10	Accessoires électriques (disjoncteur, câble, souliers de câble)	Kit	1	300	300
11	Ouvrage d'assainissement (margelle et puits perdu)	Ouvrage	1	300	300
12	Mur de clôture pour la sécurisation de l'ouvrage	Clôture	1	700	700
13	Formation du comité d'entretien	Session	1	500	500
	Sous-Total coût de forage				19 414
14	Imprévu	%	3		582,42
	Total général pour 1 forage				19 996,42
	Coût total pour 10 forages : 19 996,42 x 10				199 964,2

12. Mécanisme de suivi-évaluation.

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de New Minerals Investment SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux spécifications techniques des matériels prévus ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées.

Pour bien mener sa mission, le CLS, après sa mise en place sur arrêté de l'Administrateur de Territoire, devra suivre une formation en vue de renforcer ses capacités de travail. La méthodologie de travail du CLS va se circonscrire autour des volets suivants :

1. L'élaboration d'un plan de travail à soumettre à l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
2. La documentation : lecture approfondie des projets du cahier des charges ainsi que des rapports d'activités et financiers des projets réalisés ;
2. La récolte auprès de l'entreprise de toutes les données sur les projets réalisés et en cours d'exécution;
3. La descente sur terrain pour vérifier l'avancement des travaux et pour s'enquérir auprès des bénéficiaires de leur niveau de satisfaction et d'implication dans les projets en cours de réalisation ;
4. La rédaction et le partage avec l'entreprise ainsi que les parties prenantes du rapport afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre des projets.

Les services de l'Etat, à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et profonde de l'entreprise dans l'exécution des projets. Ils joueront de même le rôle d'arbitre en cas de conflit entre le CLS, l'entreprise et les structures de sous-traitance.

PROJET N°2 : CONSTRUCTION DE DEUX POSTES DE SANTE

1. Secteur d'intervention

Ce projet fait partie du secteur de la Santé

2. Contexte et justification

L'article 47 de la Constitution de la République Démocratique du Congo consacre la santé comme un des droits fondamentaux du peuple congolais. En tant que tel, un droit reste non discriminatoire. Cela signifie que tous les Congolais doivent en jouir au même titre, sans exclure aucune catégorie sociale.

A ce jour, il est fait état dans notre pays d'une situation sanitaire confrontée à plusieurs problèmes des prestations des services et des soins de santé dont notamment la faible couverture sanitaire, la faible qualité des services et des soins offerts, la faible utilisation des services disponibles, etc. Face à ce diagnostic peu reluisant, il va sans dire que le droit de tout Congolais à jouir du droit à la santé est loin d'être satisfait. Voilà pourquoi le Plan de Développement Economique et Social de la Province du Haut-Katanga(2018-2022) a inscrit dans ses priorités la promotion des soins de santé dans la province par la mise à disposition des communautés des structures des soins de santé pour assurer la couverture sanitaire à toute la population.

Toutefois étant donné la rareté des moyens tant financiers, humains que logistiques, beaucoup de communautés surtout rurales de la province n'ont pas pu bénéficier du programme des soins de santé de la province inscrit au PDES 2018-2022. Les communautés du groupement Mukumbi dans la chefferie des Basanga, plus précisément les villages de Kawama et Lumba-Kinsense, en font partie. Dans ces villages, il n'existe aucune structure de soins de santé susceptible de couvrir les besoins en soins de santé de ces populations. Ces dernières se livrent pour leur santé soit aux tradi-praticiens soit aux soigneurs ambulants appelés communément "croix rouge" dont les soins ne peuvent bénéficier d'aucun crédit pour toute personne saine. Les conséquences de telles pratiques sanitaires sur la population ne peuvent qu'être dramatiques : morbidité importante, mortalité élevée et grande vulnérabilité de la population suite aux soins douteux et inefficaces leurs offerts.

Voilà pourquoi, pour accéder aux soins de santé de qualité, les populations de ces deux villages se sont saisies de l'opportunité offerte par le cahier des charges de responsabilité

sociétale de l'entreprise New Minerals Investment SARL qui les impacte pour inscrire dans leurs priorités de développement la construction des postes de santé. Dans la structuration de la chaîne des soins de santé en RDC, le poste de santé étant le dernier échelon des soins de santé, celui-ci doit avoir une connexion à un centre de santé de référence. Dans le cas d'espèce, le village Mukumbi dispose d'un centre de santé de référence dont dépendront les deux postes de santé planifiés.

3. Brève description du projet

Ce projet consiste à construire deux postes de santé dont l'un à Kawama et l'autre à Lumba-Kinsense pour permettre d'administrer les soins de santé primaires de qualité à la population. Chaque poste de santé sera constitué :

- d'une salle d'attente, celle de consultation ainsi que la salle d'observation d'au moins 5 lits;
- d'une salle d'accouchement équipée et d'une maternité d'au moins 4 lits ;
- d'une pharmacie ;
- d'un incinérateur construit, d'un trou à ordures, d'un point d'eau et d'une clôture ainsi que d'un bloc sanitaire avec fosse septique composé des WC à raison de 2 WC pour hommes et 2 WC pour femmes séparés ; 2 douches pour hommes et 2 douches pour femmes ;
- d'un système d'éclairage avec une source d'énergie photovoltaïque.

4. Localisation du projet.

Le présent projet sera réalisé dans l'espace du groupement Mukumbi, Chefferie des Basanga en Territoire de Kambove. Deux villages sont concernés pour ce projet, à savoir Kawama et Lumba-Kinsense. Ces villages se situent dans le Territoire de Kambove dont le chef-lieu, Kambove, est à 148 Km au sud-ouest de Lubumbashi. Ils sont accessibles par voie routière dont certaines pistes sont en mauvais état.

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs : Ce sont toutes les communautés des 2 villages concernés par le projet. Ces communautés sont rurales et vivent essentiellement de l'agriculture familiale de subsistance avec un faible réseau d'échanges économiques.

Les bénéficiaires indirects : ce sont toutes les personnes qui vont séjourner dans le milieu pour diverses raisons (affaires, commerce, visites familiales, séjour de services, etc.).

6. Objectifs du projet.

6.1. Objectif général

Contribuer à la promotion de l'état de santé des populations de la province du Haut-Katanga en général et celles de la chefferie des Basanga en particulier.

6.2. Objectifs spécifiques.

- Construire et équiper 2 postes de santé dans les villages Kawama et Lumba-Kinsense ;
- Rendre disponibles les soins de santé de proximité et de qualité au profit des populations de ces 2 villages ;
- Prodiguier les premiers soins de santé aux malades avant de les transférer dans un centre de santé de référence en cas de nécessité ;
- Fournir les services de santé à moindre coût.

7. Résultats attendus

- 2 postes de santé sont construits et équipés ;
- L'accès aux soins de santé de qualité et de proximité est assuré ;
- Les premiers soins de santé sont prodigués avant tout transfert en cas de nécessité ;
- Les services de santé disponibles sont offerts à moindre coût.

8. Activités pour atteindre les résultats.

- Obtention des terrains de construction des postes de santé par l'autorité locale en mettant à la disposition de l'entreprise des actes de cession ;

- Lancement des appels d'offres publiques pour la construction, les études géotechniques et topographiques ainsi que pour l'équipement des postes de santé (préparation des avis d'appels d'offre, publication, distribution des dossiers, évaluation des offres et passation des marchés) ;
- Exécution des travaux de construction des postes de santé ;
- Equipement de 2 postes de santé et fourniture en médicaments ;
- Remise des clés à l'autorité locale.

9. Gestion : Stratégie et organisation

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du projet, la répartition des tâches et des responsabilités entre les parties prenantes s'avère nécessaire et se présente de la manière suivante :

1. L'autorité locale s'occupera de la mise à disposition de l'entreprise des espaces de construction de ces 2 postes de santé. Pour ce faire, elle va fournir à l'entreprise des actes de cession notariés pour mettre à l'abri de toute aliénation de ces ouvrages d'intérêt communautaire par des tiers. C'est aussi elle qui va réceptionner les ouvrages construits par l'entreprise avant de les remettre au Médecin Chef de Zone de santé pour leur usage au profit des bénéficiaires.
2. L'entreprise New Minerals Investment SARL : conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, l'entreprise va financer et gérer l'entièreté du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :
 - procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques ainsi que d'une structure d'équipement des postes de santé ;
 - faire exécuter les travaux de construction conformément aux plans et aux prescriptions techniques par l'entreprise qui aura gagné le marché à la suite d'un appel d'offre publique ;
 - fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques effectuées par un Bureau d'études dûment agréé ;
 - assurer l'équipement des postes de santé en se conformant aux spécificités des matériels.
3. L'entreprise devant exécuter les travaux de construction :
 - exécuter le projet en respectant toutes les prescriptions techniques des ouvrages;
 - veiller à la sécurité des ouvriers sur le chantier ;
 - veiller aussi au respect du chronogramme tel que défini dans le projet.

4. L'entreprise devant fournir les équipements :

- veiller au respect des spécifications des matériels demandés ;
- veiller au respect des échéances arrêtées pour l'exécution des tâches.

10. Calendrier du déroulement des activités

N	Activités et tâches	Echéance					
		Janv	Fév	Ma	Av	Mai	Juin
I	Construction du poste de santé de Kawama en 2022						
1	Lancement des appels d'offres publiques pour la construction, les études géotechniques et pour l'équipement des postes de santé	xxxxxx					
2	Etudes géotechniques et topographiques	xxxxxx					
3	Travaux de construction						
3.1	Travaux préparatoires		xxxxxx				
3.2	Terrassement		Xxxx	xxxxxx			
3.3	Travaux de gros œuvre			xxxxxx	xxxx		
3.4	Travaux de second œuvre			xxxxxx	xxxx		
4	Equipement du poste de santé					xxxx	Xxxx
5	Remise des clés						Xxxx
II	Construction du poste de santé de Lumba-Kinsense en 2025						
1	Etudes géotechniques et topographiques	xxxxxx					
2	Travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires		xxxxxx				
2.2	Terrassement		Xxxx	xxxxxx			
2.3	Travaux de gros œuvre			xxxxxx	xxxx		
2.4	Travaux de second œuvre			xxxxxx	xxxx		
3	Equipement du poste de santé					xxxx	Xxxx
4	Remise des clés						Xxxx

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de New Minerals Investment SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans de construction et aux spécifications techniques des matériels prévus ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées.

Pour bien mener sa mission, le CLS, après sa mise en place sur arrêté de l'Administrateur de Territoire, devra suivre une formation en vue de renforcer ses capacités de travail. La méthodologie de travail du CLS va se circonscrire autour des volets suivants :

1. L'élaboration d'un plan de travail à soumettre à l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
2. La documentation : lecture approfondie des projets du cahier des charges ainsi que des rapports d'activités et financiers des projets réalisés ;
2. La récolte auprès de l'entreprise de toutes les données sur les projets réalisés et en cours d'exécution;
3. La descente sur terrain pour vérifier l'avancement des travaux et pour s'enquérir auprès des bénéficiaires de leur niveau de satisfaction et d'implication dans les projets en cours de réalisation ;
4. La rédaction et le partage avec l'entreprise ainsi que les parties prenantes du rapport afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre des projets du cahier des charges.

Les services de l'Etat à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et profonde de l'entreprise dans l'exécution du cahier des charges. Ils joueront de même le rôle d'arbitre en cas de conflit entre le CLS, l'entreprise et les structures de sous-traitance ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

**12. DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DES TRAVAUX DU PROJET
DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE**

N°	Nature des travaux	Unité	Qte	Prix unit	Prix total SUS
A	CONSTRUCTION BATIMENT				
I	INSTALLATION ET REPLI CHANTIER	Fft	-	-	2 000
	Sous-total 1		-	-	2 000
II	TRAVAUX DE FONDATION				
2.1	Excavation des fouilles	m ³	21	5	105
2.3	Remblai en terre compactée	m ³	20	10	200
2.4	Semelle de fondation en B.B. dosé à 250Kg/m ³ (ép. 5cm)	m ³	1,5	200	300
2.5	Maçonnerie de fondation en moellons 40Cm	m ³	24,75	160	3 960
2.6	Socles des colonnes en B.A. dosé à 350Kg/m ³	m ³	2,40	400	960
2.7	Chappe d'égalisation en béton armée dosée à 350Kg/m ³ (ép. 10cm)	m ³	1,50	400	600
2.8	Filet d'eau (aménagement petite rigole d'évacuation des eaux en BB)	m ³	1,00	500	500
2.9	Dalle de sous-pavement à dosé à 250Kg/m ³ (ép. 7cm)	Fft	8,78	200	1 756
	Sous-total 2				8 381
III	ELEVATION DES MURS ET CHAINAGE				
3.1	Maçonnerie en briques cuites 15x15x28 cm	m ³	58,44	80	4 675,2
3.2	Colonnes en béton armé dosé à 350Kg/m ³	m ³	1,58	400	632
3.3	Poutre de ceinture en B.A dosé à 350Kg/m ³	m ³	1,98	400	792
3.4	Poutre de chaînage avec console en B.A dosé à 350Kg/m ³	m ³	2,04	400	816
	Sous-total 3				6 915,2
IV	CHARPENTE ET COUVERTURE				
4.1	Fo et Po de fermes en madrier 5/11 avec traitement au pentaxol	m ³	4,25	350	1 487,5
4.2	Fo et Po pannes en chevrons 7/7 avec traitement au pentaxol	m ³	2,33	350	815,5
4.3	Fo et Po tôles ondulées galvanisée prépeinte en BG28 + accessoires de fixation joints y compris	m ²	215,6	18	3 880,8
4.4	Fo et Po faux plafond en timberite de 3mm avec gitage, latte couvre joint et corniche y compris	m ²	156	20	3 120

4.5	Fo et Po tôle faitière	ml	19,48	15	292,22
4.6	Fo et Po planche de rive usinée avec une largeur de 20cm et 3 cm d'épaisseur	ml	99,64	15	1 494,6
	Sous-total 4				11 090,62
V	MENUISERIE EN BOIS ET METTALIQUE				
5.1	Fo et Po portes extérieures métalliques double battant semi vitrés de 2,50 x 1,20m avec serrure et accessoires portes cadenas	Pce	3,00	400	1 200
5.2	Fo et Po portes intérieures en bois pleines double battant avec serrure de 2,50 x 1,20m	Pce	1,00	250	250
5.3	Fo et Po portes intérieures en bois massifs un seul battant avec serrure de 2,50 x 0,90m	Pce	12	200	2 400
5.4	Fo et Po fenêtre métalliques + antivol en tube de 20 vitre ép. 4mm de 1,30 x 1,50	Pce	9,00	165	1 485
5.5	Fo et Po fenêtre métalliques + antivol en tube de 20 vitre ép. 4mm de 1,30 x 1,80m	Pce	3,00	185	555
	Sous-total 5				5 890
VI	REVETEMENT SOL ET MUR				
6.1	Enduit lisse sur mur intérieur	m²	372	8	2.976
6.2	Enduit au tyrolien teinté écrasé sur mur extérieur	m²	223,20	9	2.008,8
6.3	Carreaux antidérapants sur sous-pavement	m²	159,11	60	9 546,11
6.4	Table des services au laboratoire avec dalle en B.A.	Fft	1,00	200	200
6.5	Faïence sur mur h=2,10m (laboratoire et salle d'accouchement)	m²	58,02	30	1.740,48
	Sous-total 6				16 471,88
VII	PLOMBERIE ET APPAREILS SANITAIRES				
7.1	Adduction eau et évacuation	Fft	1,00	100	100
7.2	Fo et Po robinets (lave main) y compris accessoires	Pce	1,00	45	45
7.3	Fo et Po porte essuie	Pce	1,00	10	10
	Sous-total 7				155
VIII	PEINTURE				
8.1	Préparation des surfaces, ponçage et masticage sur mur intérieur et faux plafond	m²	528	10	5.280
8.2	Latex sur murs intérieurs et sur le faux plafond	m²	453,60	6	2.721,6
8.3	Email sur menuiseries métalliques, place de rive	Fft	1,00	250	250

8.4	Email sur mur intérieur h=2,10m	m ²	283,50	7	1.984,50
	Sous-total 8				10.236,10
	TOTAL BATIMENT				61.139,8
B	BATIMENT FOSSE SECHE				
IX	FOSSE				
9.1	Fouille	m ³	29,70	5	148,5
9.2	Remblai en terre jaune compactée	m ³	1,20	10	12
9.3	Semelle de fondation en B.B. dosé à 250Kg/m ³ (ép. 10cm)	m ³	1,10	200	220
9.4	Maçonnerie de fosse en brique cuite de 15x15x25cm	m ³	6,93	80	554,4
9.5	Colonnes en B.A. de 25x25cm dosé à 350Kg/m ³	m ³	0,81	400	324
9.6	Poutre dalle en B.A. de 25x37cm dosé à 350Kg/m ³	m ³	1,17	400	468
9.7	Dalle en B.A. dosé à 350Kg/m ³ (ép. 12cm)	m ³	1,35	400	540
	Sous-total 9				2.266,9
X	ELEVATION DES MURS				
10.1	Maçonnerie en briques cuites de 15x15x28 cm	m ³	17,93	80	1.434,24
10.2	Colonnes en béton armé dosé à 350Kg/m ³	m ³	0,58	400	232
10.3	Poutre de ceinture en B.A dosé à 350Kg/m ³	m ³	1,13	400	452
10.4	Console en B.A dosé à 350Kg/m ³	m ³	0,38	400	152
	Sous-total 10				2.270,24
XI	COUVERTURE				
11.1	Fo et Po de fermes en madrier 5/11 avec traitement au pentaxol	m ³	0,95	350	332,5
11.2	Fo et Po pannes en chevrons 7/7 avec traitement au pentaxol	m ³	0,77	350	269,5
11.3	Fo et Po tôles ondulées galvanisées prépeintes en BG 28 + accessoires de fixation joints y compris	m ²	46,52	18	837,36
11.4	Fo et Po planche de rive usinée avec une largeur de 30cm et 3cm d'épaisseur	ml	24,75	20	495
11.5	Fo et Po faux plafond en timberite de 3mm avec gitage, latte couvre joint et corniche y compris	m ²	20,89	20	417,8
11.6	Fo et Po tôle faitière	ml	19,88	15	298,2
	Sous-total 11				2.650,36
XII	MENUISERIE EN BOIS ET METTALIQUE				

12.1	Fo et Po portes extérieures métalliques pleines avec serrure et accessoires de fixations de 2,10 x 1,00m	Pce	2,00	200	400
12.2	Fo et Po portes intérieures métalliques pleines avec serrure et accessoires de fixations de 1,80 x 0,90m	Pce	6,00	160	960
12.3	Fo et Po impostes métallique de 0,60x0,60m avec toiles moustiquaires	Pce	6,00	65	390
	Sous-total 12				1.750
XIII	REVETEMENT SOL ET MUR				
13.1	Enduit au tyrolien teinté écrasé sur mur extérieurs	m ²	75,64	9	680,76
13.2	Carreaux anti dérapant sur dalle	m ²	25,65	60	1.539
13.4	Faïence sur murs intérieurs h=2,10m	m ²	82,59	30	2.477,7
	Sous-total				4.697,46
XIV	PEINTURE				
14.1	Préparation des surfaces, ponçage et masticage sur murs intérieur et faux plafonds	m ²	75,95	10	759,5
14.2	Email sur menuiseries, planche de rive	Fft	1,00	300	300
14.3	Email sur mur intérieur au-dessus de la faïence	m ²	55,06	30	1 651,8
	Sous-total 14				2 711,3
XV	PLOMBERIE ET APPAREILS SANITAIRES				
15.1	Fo et Po WC turcs	Pce	4	40	160
15.2	Fo et Po porte papier hygiénique	Pce	4	6	24
15.3	Fo et Po porte savon	Pce	2	5	10
15.4	Fo et Po porte essuie	Pce	2	10	20
	Sous-total 15				214
	TOTAL BATIMENT FOSSE SECHE				16.560,26
XVI	GESTION DES DECHETS				
16.1	Trou à placentas	Pce	1	500	500
16.2	Incinérateur	Pce	1	3 000	3 000
16.3	Trou à ordures	Pce	1	200	200
16.4	Poubelles à pédale	Pce	6	80	480
	Sous-Total 16				4 180
XII	ELECTRICITE (Kit solaire complet)	Fft			5 000
XIII	CLOTURE				
13.1	Construction de la cloture	Fft			8 000
13.2	Achat et pose de la barrière	Pce	1	2 000	2 000

	Sous-total 13				10 000
XIV	AMENAGEMENT EXTERIEUR				
14.1	Pose des graviers et plantation d'arbres	Fft			1 000
XVI	FORAGE D'EAU A POMPE IMMERGEE SOLAIRE ⁽¹⁾	Fft			18 214
	TOTAL GENERAL TRAVAUX (A) + (B)				116 094,06
	Etude de faisabilité (études géotechniques et topographiques) : 5%				5 804,7
	Main d'œuvre 25%				29 023,5
	Coût total de construction d'1 poste de santé				150 922,26
	Coût de construction de 2 postes de santé				301 844,52

(1) Considérer le coût du forage du premier projet et y soustraire la formation du comité d'eau et la construction du mur de sécurisation de l'ouvrage.

DEVIS ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT DU POSTE DE SANTE

N	Désignation	Unité	Quantité	PU en SUS	PT en SUS
1	Lit d'hospitalisation	Pce	8	210	1 680
2	Matelas	Pce	8	70	560
3	Draps de lit	Pce	16	20	320
4	Plateau de soins	Pce	1	20	20
5	Table de bureau	Pce	2	100	200
6	Chaises de bureau	Pce	2	70	140
7	Microscope binoculaire	Pce	1	500	500
8	Lit d'examen	Pce	1	350	350
9	Lit d'accouchement	Pce	1	700	700
10	Autoclave	Pce	1	900	900
11	Balance avec toise	Pce	1	250	250
12	Banquettes pour visiteurs	Pce	2	100	200
13	Réfrigérateur	Pce	1	1 300	1 300
14	Thermoflash	Pce	1	60	60
15	Médicaments en pharmacie et réactifs de laboratoire	Kit	1	4 000	4 000
	Total Equipement d'un poste de santé				11 180
	Equipement pour 2 postes de santé				22 260

COUT TOTAL DU PROJET : 301 844,52 USD + 22 260 USD = 324 104,52 USD

13. Prescriptions techniques

01. Fouilles de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable doit être exempté d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendres ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats (voir la semelle de propreté).

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable (voir semelle de propreté).

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : l=0,15 m ; h=0,20 m ; L=0,40 m
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Baie.

- Les fenêtres sont vitrées de 4 mm d'épaisseur et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile à couleur blanche. ;

12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

13. Autres matériaux.

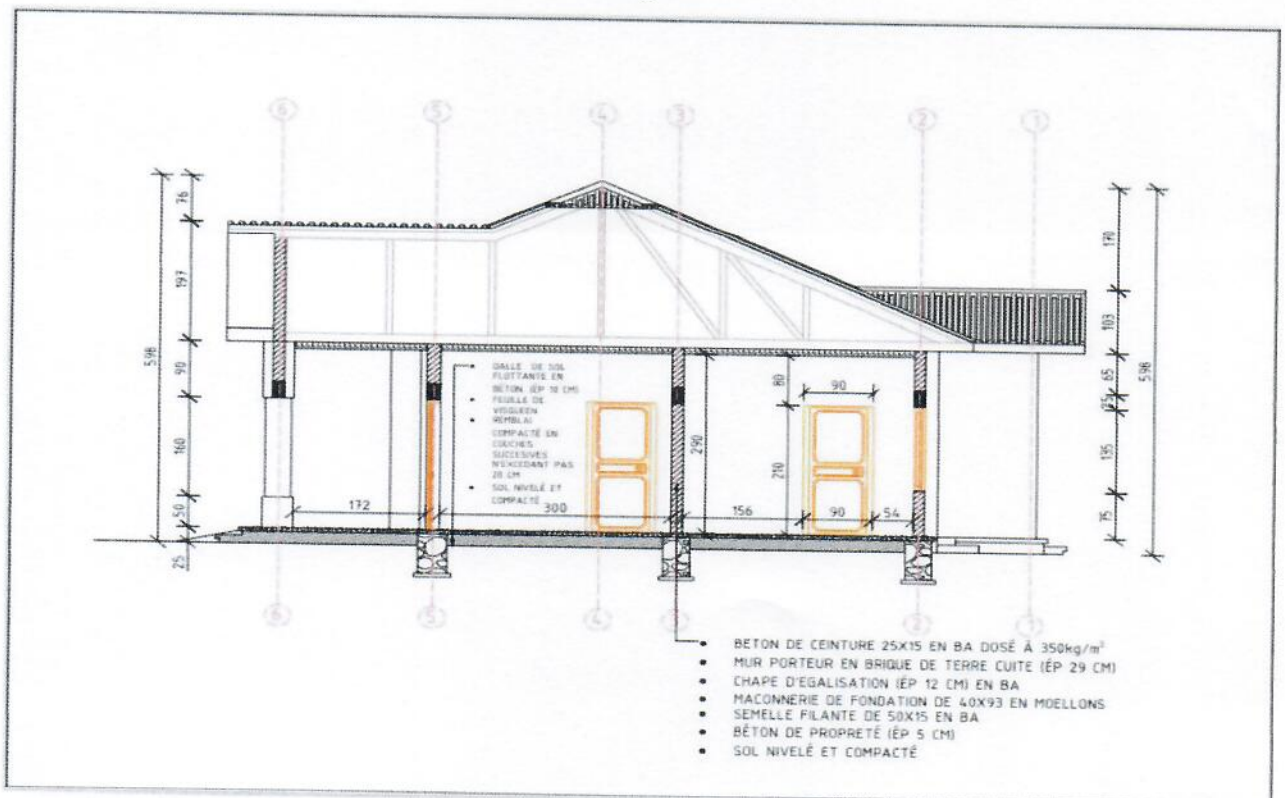
- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Le bois de coffrage doit être bien droit, pas tordu.

Vue en plan de Poste de santé

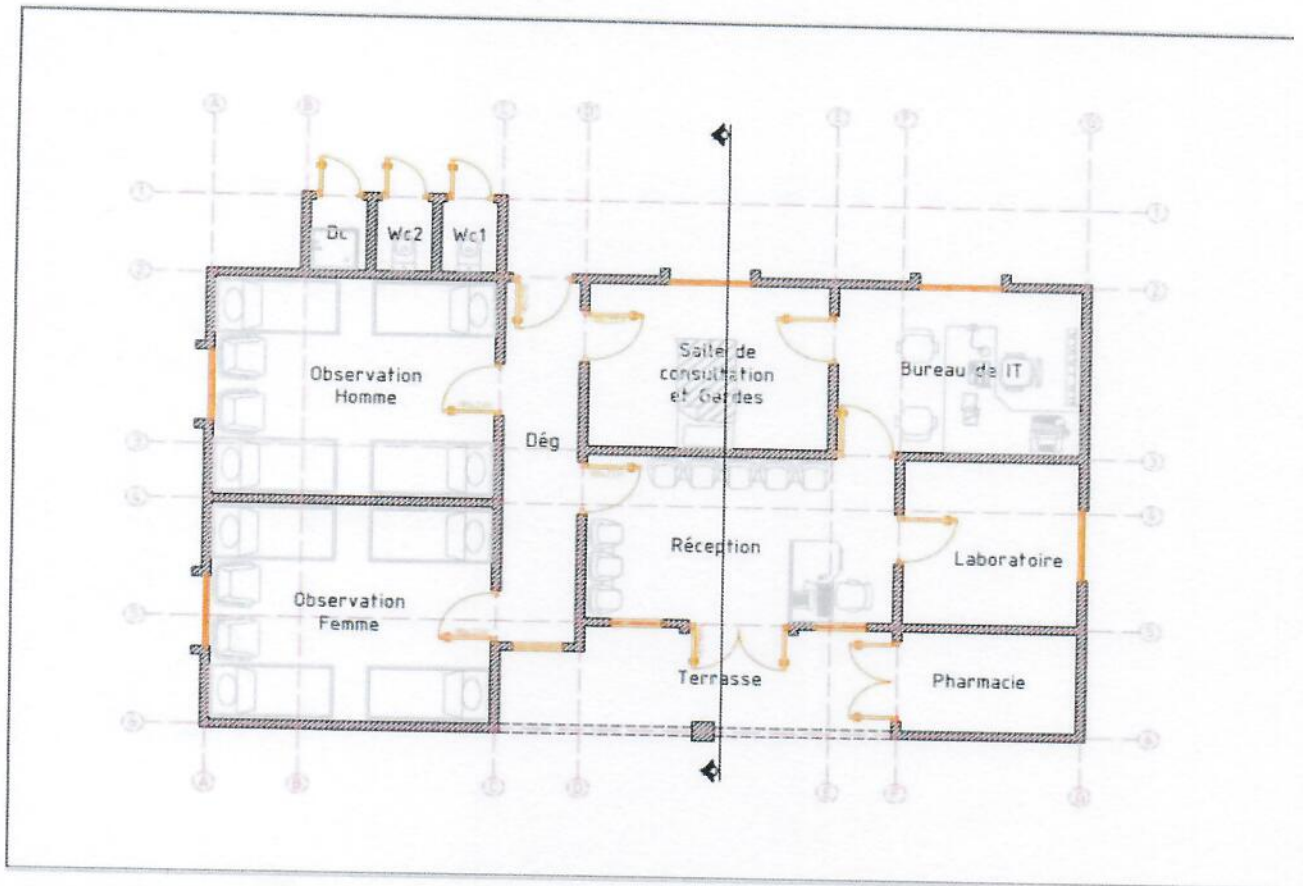
Perspective



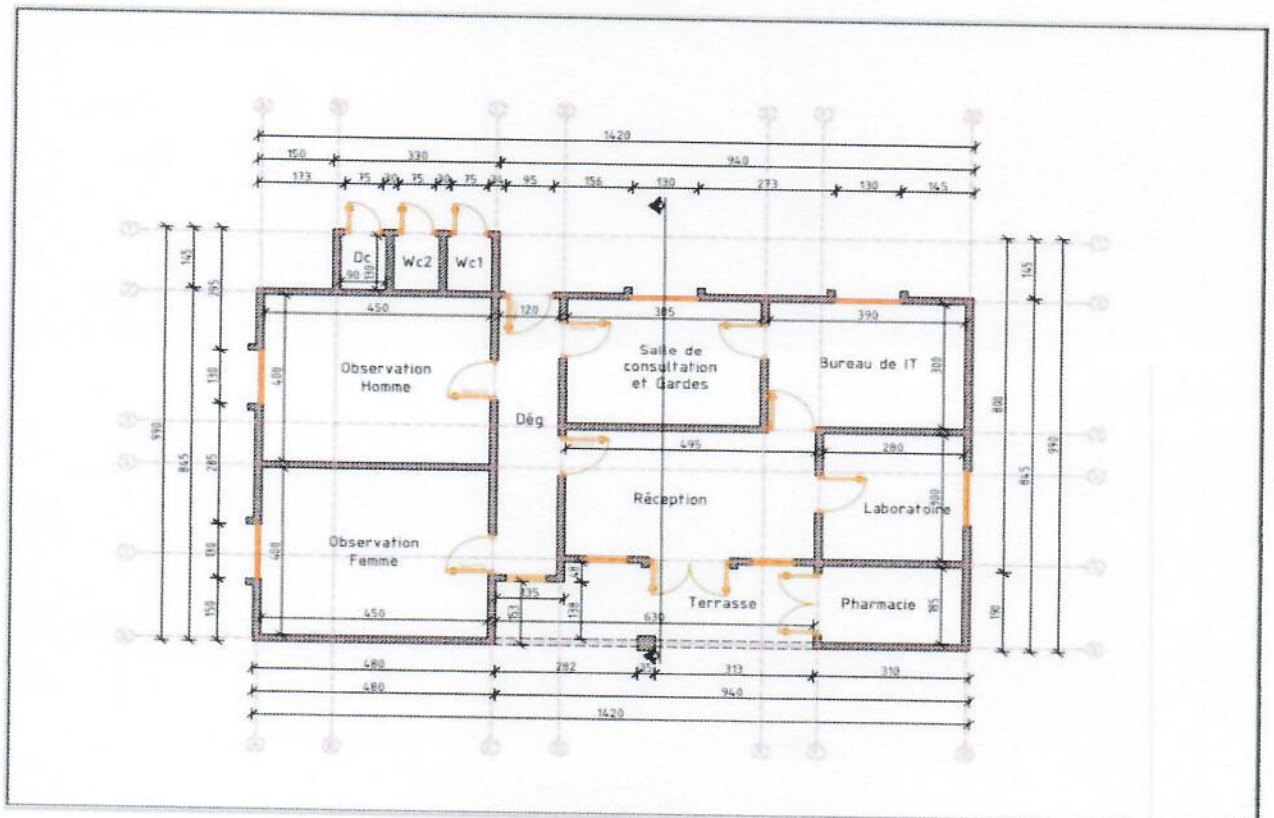
Coupe



Plan aménagé



Plan coté



PROJET N°3 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE A MUKUMBI

1. Secteur d'intervention du projet : Education

2. Contexte et justification

La République Démocratique du Congo a réalisé des avancées significatives vers l'accès universel à l'enseignement primaire au cours de ces dernières années. Selon les sources fiables, le taux net de fréquentation scolaire est passé de 52% en 2001 à 78% en 2018. Cependant 7,6 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont toujours hors de l'école. Cette situation est due entre autres au fait que notre pays n'a pas su protéger son système éducatif des effets de la récession économique, des pressions politiques et d'une situation sécuritaire volatile mettant en errance des masses de populations suite à l'activisme des miliciens guerriers surtout en milieu rural.

Pour relever les nombreux défis de l'éducation qui se manifestent en termes de qualité, de gouvernance et de disparités, le pays a mis au point le Plan sectoriel de l'éducation pour la période allant de 2016 à 2025. Ce plan met l'accent sur l'élargissement de l'accès et l'équité de l'apprentissage ainsi que l'amélioration de la gouvernance et de la gestion dans le secteur éducatif.

Au niveau de la province du Haut-Katanga, le Gouvernement provincial s'efforce de s'inscrire dans le plan susmentionné en matière de l'éducation. En effet, Le Plan de Développement Economique et Social de la Province du Haut-Katanga 2018-2022 a inscrit dans l'axe d'intervention en rapport avec la Promotion du Développement Social le programme relatif au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement. Parmi les actions retenues dans ledit programme, il est à noter entre autres la construction et la réhabilitation des écoles sur toute l'étendue de la province. Si les avancées dans la mise à disposition des infrastructures scolaires et d'éducation des enfants restent significatives, il n'en demeure pas moins que certaines contrées de la province connaissent un gap important en cette matière étant donné l'insuffisance des moyens financiers mobilisés à cette fin.

Dans la chefferie des Basanga, plus précisément dans le village Mukumbi, avec l'implantation des entreprises minières, il se constate un accroissement démographique important rendant urgente la construction des infrastructures scolaires pour répondre au besoin

de scolarisation des enfants. Par ailleurs, le manque d'infrastructures scolaires dans le milieu pousse les enfants à parcourir des distances relativement longues pour rejoindre une école dans un village voisin.

Au vu de toutes ces contraintes et pour donner plus de chances aux enfants de bénéficier de l'éducation scolaire de qualité, les populations de Mukumbi ont inscrit parmi leurs priorités de développement la construction d'une école. Ce projet a été retenu lors des négociations des besoins prioritaires devant figurer dans le cahier des charges de l'entreprise minière New Minerals Investment SARL qui impacte le village Mukumbi par son projet minier implanté dans le milieu.

3. Brève description du projet

Ce projet consiste à construire et à équiper une école primaire à Mukumbi. Le bâtiment de l'école sera construit en matériaux durables : fondation en moellon, murs en briques cuites avec des colonnes et des poutres en béton armé, toiture couverte des tôles ondulées galvanisées (BG28). La structure et les dimensions du bâtiment sont les suivantes :

- 1 bâtiment de 6 classes ;
- 6 salles de classe de 8 m x 7 m avec tableau à ardoisine verte et un contour en bois;
- 1 bloc administratif de 15 m x 7 m comprenant :
 - 1 salle de 6 m x 4 m pour les enseignants ;
 - 1 bloc sanitaire de 14 portes dont 12 pour les élèves et 2 pour le corps enseignant ainsi que 6 urinoirs ;
 - 2 Bureaux, 1 dépôt et 1 salle de réunions ;
- Une clôture pour protéger l'école des interventions extérieures ;
- La hauteur sous plafond sera de 3,5 m ;
- 1 point d'eau avec pompe immergée à panneau solaire alimenté par un réservoir à eau de 5000 litres sur support métallique) ;
- Equipements (meubles de bureaux et pupitres pour les salles de classe).

4. Localisation du projet.

Le présent projet sera réalisé dans le groupement Mukumbi au village Mukumbi, chef-lieu dudit groupement, Chefferie des Basanga en Territoire de Kambove qui est à 148 Km au sud-ouest de Lubumbashi. Ce village accessible par voie routière dont certaines pistes sont en mauvais état.

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs : c'est toute la communauté du village Mukumbi.

Les bénéficiaires indirects : ce sont toutes les personnes qui vont s'installer durablement dans le village pour diverses raisons et tous les villages environnant.

6. Objectifs du projet

6.1. Objectif global.

Contribuer au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement dans la province.

6.2. Objectifs spécifiques

- Construire et équiper 1 école au bénéfice des populations de Mukumbi ;
- Assurer l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école ;
- Garantir l'éducation de qualité pour tous les enfants ;
- Améliorer le cadre de formation des enfants ;
- Réduire les distances parcourues par les enfants pour atteindre une école ;
- Réduire la déperdition scolaire.

7. Résultats attendus.

7.1. Résultats quantitatifs et qualitatifs

- 1 école est construite et équipée ;
- L'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école est assurée ;
- L'éducation de qualité est assurée pour tous les enfants du village ;
- La déperdition scolaire est réduite ;
- La distance parcourue par les enfants est réduite ;
- Le cadre de formation est amélioré.

7.2. Indicateurs des résultats

- 1 école primaire de 6 classes construite à Mukumbi;
- 1 bureau administratif construit et équipé en mobiliers ;
- 1 salle des enseignants de 8 m x 4 m construite et équipée en mobiliers;
- 1 bloc de latrines de 14 portes avec fosse sèche, 6 urinoirs et 2 portes pour les enseignants;
- 1 cabine de latrines pour les personnes vivant avec handicap ;
- 1 forage à pompe immergée et panneaux solaires;
- 25 pupitres dans chaque salle de classe, tables bureau et chaises pour les enseignants en classe et dans leur salle ainsi que dans le bureau administratif ;
- 1 tableau à ardoisine verte et bordures en bois dans chaque salle de classe.

8. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux de gros œuvres ;
 - Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement des bureaux et salles de classes en mobiliers;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Chronogramme d'exécution des activités

N	Activités et tâches	Echéance d'exécution en 2024					
		Mai	Juin	juillet	Août	sept	Oct.
1	Lancement des appels d'offre						

1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						
3	Equiperment de l'école en mobiliers						
4	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale						

10. Gestion : Stratégie et organisation

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du projet, la répartition des tâches et des responsabilités entre les parties prenantes s'avère nécessaire et se présente de la manière suivante :

1. L'autorité locale s'occupera de la mise à disposition de l'entreprise de l'espace de construction de l'école. Pour ce faire, elle va fournir à l'entreprise un acte de cession notarié pour mettre à l'abri de toute aliénation de cet ouvrage d'intérêt communautaire par des tiers. C'est aussi elle qui va réceptionner l'ouvrage construit par l'entreprise avant de le remettre au Service de l'EPST du Territoire de Kambove pour son usage au profit des bénéficiaires.

2. L'entreprise New Minerals Investment SARL : conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, l'entreprise va financer et gérer l'entièreté du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :

- procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques ainsi que d'une structure d'équipement de l'école ;
- faire exécuter les travaux de construction conformément aux plans et aux prescriptions techniques par l'entreprise qui aura gagné le marché à la suite d'un appel d'offre publique ;
- fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques effectuées par un Bureau d'études dûment agréé ;
- assurer l'équipement de l'école en se conformant aux spécificités des mobiliers.

3. L'entreprise devant exécuter les travaux de construction :

- exécuter le projet en respectant toutes les prescriptions techniques de l'ouvrage;
- veiller à la sécurité des ouvriers sur le chantier ;

- veiller aussi au respect du chronogramme tel que défini dans le projet.

4. L'entreprise devant fournir les équipements :

- veiller au respect des spécifications des mobiliers demandés ;

- veiller au respect des échéances arrêtées pour l'exécution des tâches.

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de New Minerals Investment SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans de construction et aux spécifications techniques des matériels prévus ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées.

Pour bien mener sa mission, Le CLS, après sa mise en place sur arrêté de l'Administrateur de Territoire, devra suivre une formation en vue de renforcer ses capacités de travail. La méthodologie de travail du CLS va se circonscrire autour des volets suivants :

1. L'élaboration d'un plan de travail à soumettre à l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
2. La documentation : lecture approfondie des projets du cahier des charges ainsi que des rapports d'activités et financiers des projets réalisés ;
2. La récolte auprès de l'entreprise de toutes les données sur les projets réalisés et en cours d'exécution;
3. La descente sur terrain pour vérifier l'avancement des travaux et pour s'enquérir auprès des bénéficiaires de leur niveau de satisfaction et d'implication dans les projets en cours de réalisation ;
4. La rédaction et le partage avec l'entreprise ainsi que les parties prenantes du rapport afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre des projets du cahier des charges.

Les services de l'Etat à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et profonde de l'entreprise dans l'exécution du cahier des charges. Ils joueront de même le rôle d'arbitre en cas de conflit entre le CLS, l'entreprise et les structures de sous-traitance ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

12. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

N	DESCRIPTION	UNITE	QTE	P U en \$US	P.T. en \$US
A	CONSTRUCTION DU BATIMENT ET EQUIPEMENT DES SALLES DE CLASSE				
I	INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1	2 000,00	2 000,00
	SOUS TOTAL 1				2 000,00
II	FONDATION				
2.1	Fouille de fondation	m ³	56	5,00	280,00
2.2	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m ³	m ³	5,6	200,00	1 120,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	56	150,00	8 400,00
2.4	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/ m ³	m ³	7	400,00	2 800,00
	SOUS TOTAL 2				12 600,00
III	ELEVATION				
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	514	25,00	12 850,00
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m ³	m ³	13	400,00	5 200,00
	SOUS TOTAL 3				18 050,00
IV	TOITURE				
4.1	Charpente en bois scié 7x15 y compris protection	m ³	14	350,00	4 900,00
4.2	Pannes en bois scié 7x7 y compris protection	m ³	2,8	350,00	980,00
4.3	Couverture en tôles BG28	m ²	561	20,00	11 220,00
4.4	SOUS TOTAL 4				17 100,00
V	REVETEMENT DES MURS				
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	990	9,00	8 910,00
5.2	Crépissage au mortier de ciment à extérieur	m ²	617	9,00	5 553,00
	SOUS TOTAL 5				14 463,00
VI	REVETEMENT DES SOLS				
6.1	Sous pavement	m ³	23,52	200,00	4 704,00
6.2	Carrelage	m ²	408,8	50,00	20 440,00
	SOUS TOTAL 6				25 144,00
VII	PLAFOND				
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage en Chevron 7x7	m ²	432	30,00	12 960,00
	SOUS TOTAL 7				12 960,00
VIII	HUISSERIE				

8.1	Portes métalliques vitrées	Pce	6	250,00	1 500,00
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	42	200,00	8 400,00
8.3	SOUS TOTAL 8				9 900,00
IX	PEINTURE				
9.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	1400	8,00	11 200,00
9.2	Email sur structures métalliques et murs intérieurs, H=2,10	m ²	294	8,00	2 352,00
9.3	Vernis sur portes en bois +plafond	m ²	504	1,20	604,8
	SOUS TOTAL 9				14 156,80
X	SANITAIRE				
10.1	Fouille de fondation	m ³	6	5,00	30,00
10.2	Fondation en moellons	m ³	12,9	200,00	2 580,00
10.3	Béton de sous pavement	m ³	2	200,00	400,00
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	0,09	400,00	36,00
10.5	Maçonnerie d'élévation	m ³	15,43	200,00	3 086,00
10.6	Béton pose charpente	m ³	0,64	200,00	128,00
10.7	béton de propriété dosée à 150g/ m ³	m ³	1,055	200,00	211,00
10.8	Faïence H=2	m ²	86	25,00	2 150,00
10.9	Carrelage	m ²	21	35,00	735,00
10.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	91	30,00	2 730,00
10.11	WC turc et urinoirs	Pce	18	50,00	900,00
10.12	Cuve et accessoires	Pce	2	150,00	300,00
10.13	Plomberie et fosse sèche		Fft		6 500,00
10.14	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/ m ³	m ³	1,37	200,00	274,00
	Sous-Total 10				20 060
XI	Coût forage +pompe immergée solaire+ citerne		Fft		18 214
	Sous-Total 11				18 214
XII	CLOTURE				
12.1	Déblai pour fondation	m3	177,84	20	3 556,80
12.2	Béton de propriété dosée à 150g/m3	m3	40,04	150,00	6 006,00
12.3	Maçonnerie des fondations en moellons	m3	191,10	140,00	26 754,00
12.4	Maçonnerie en briques	m3	239,48	120,00	28 737,60
12.5	Barre métallique	Pce	1	3 000,00	3 000,00
12.6	Aménagement extérieur en gravier	m3	80	40,00	3 200,00
	SOUS TOTAL 12				71 253,8
XIII	EQUIPEMENT SALLES DE CLASSE				
13.1	Banc pupitre	Pce	156	100,00	15 600,00
13.2	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	12	75,00	900,00
13.3	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	12	50,00	600,00
	SOUS TOTAL 13				17 100,00
XIV	COUT ELECTRICITE		Fft		8 500,00
	TOTAL BATIMENT D'ECOLE				261 501,6

B	BATIMENT ADMINISTRATIF ET SES EQUIPEMENTS				
----------	--	--	--	--	--

1	Installation du chantier	FF	1	1 500,00	1 500,00
	SOUS TOTAL 1				1 500,00
II	FONDATION				
2.1	Fouille de fondation	m ³	10	5,00	50,00
2.2	Béton de propreté dosée à 150g/m ³	m ³	1,25	200,00	250,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	22	150,00	3 300,00
2.4	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m ³	m ³	2,5	400,00	1 000,00
	SOUS TOTAL 2				4 600,00
III	ELEVATION				
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m ²	237	25,00	5 925,00
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m ³	m ³	2,78	400,00	1 112,00
	SOUS TOTAL 3				7 037,00
IV	TOITURE				
4.1	Charpente en bois scié 7x15 y compris protection	m ³	5	350,00	1 750,00
4.2	Pannes en bois scié 7x7	m ³	1,1	350,00	385,00
4.3	Couverture en tôles ondulée galvanisée BG28	m ²	72	20,00	1 440,00
	SOUS TOTAL 4				3 575,00
V	REVETEMENT DES MURS				
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	208	9,00	1 872,00
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	138,24	9,00	1 244,16
	SOUS TOTAL 5				3 116,16
VI	REVETEMENT DES SOLS				
6.1	Sous pavement	m ³	6,8	200,00	1 360,00
6.2	Carrelage	m ²	70	50,00	3 500,00
	SOUS TOTAL 6				4 860,00
VII	PLAFOND				
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage en chevron 7x7	m ²	85	40,00	3 400,00
	SOUS TOTAL 7				3 400,00
VIII	HUISSERIE				
8.1	Portes métalliques vitrées	Pce	2	250,00	500,00
8.2	Porte intérieur en bois massif	Pce	1	200,00	200,00
8.3	Porte double battant pour salle de réunions	Pce	1	500,00	500,00
8.4	Fenêtres métalliques	Pce	7	250,00	1 750,00
	SOUS TOTAL 7				2 950,00
IX	PEINTURE				
9.1	Latex sur les murs intérieurs	m ²	208,8	8,00	1 670,40
9.2	Latex sur les murs extérieurs	m ²	105,84	8,00	846,72
9.3	Email sur structures métalliques et murs intérieurs, H=2,10	m ²	146,16	8,00	1 169,28
	SOUS TOTAL 9				3686,4
X	EQUIPEMENT BUREAUX ADMINISTRATIFS				
10.1	Chaises	Pce	6	150,00	900,00
10.2	Tables bureau	Pce	3	250,00	750,00
10.3	Armoire bureau	Pce	3	200,00	600,00
10.4	Chaises	Pce	20	150,00	3 000,00

10.5	Table pour salle de réunions	Pce	1	1 000,00	1 000,00
	SOUS TOTAL 10				6 250,00
XI	COUT INSTALLATION ELECTRIQUE				3 500
	TOTAL BUREAU ADMINISTRATIF				44 474,56
	TOTAL CONSTRUCTION ECOLE ET BATIMENT ADMINISTRATIF				305 976,16

DEVIS DE L'EQUIPEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

N°	Désignation	Unité	Quantité	P U en \$US	PT en \$US
01	Bancs (Pupitre)	Pce	144	90	12 960,00
02	Ordinateur + imprimante	Pce	1	1000	1 000,00
03	Matériels didactiques + manuels scolaires	Pce	Fft	2 000	2 000,00
04	Banquettes pour visiteurs	Pce	2	150	300,00
	Total Equipement de l'école				16 260,00

TOTAL CONSTRUCTION ECOLE, BATIMENT ADMINISTRATIF ET EQUIPEMENT : 305 976,16 \$US+ 16 260 \$US = 322 236,16 \$US

12. Prescriptions techniques

01. Fouilles de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable doit être exempté d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendres ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats (voir la semelle de propreté).

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m^3 ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable (voir semelle de propreté).

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : $l= 0,15 \text{ m}$; $h= 0,20 \text{ m}$; $L=0,40 \text{ m}$
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m^3 et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Baie.

- Les fenêtres sont vitrées de 4 mm d'épaisseur et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile à couleur blanche. ;

12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;

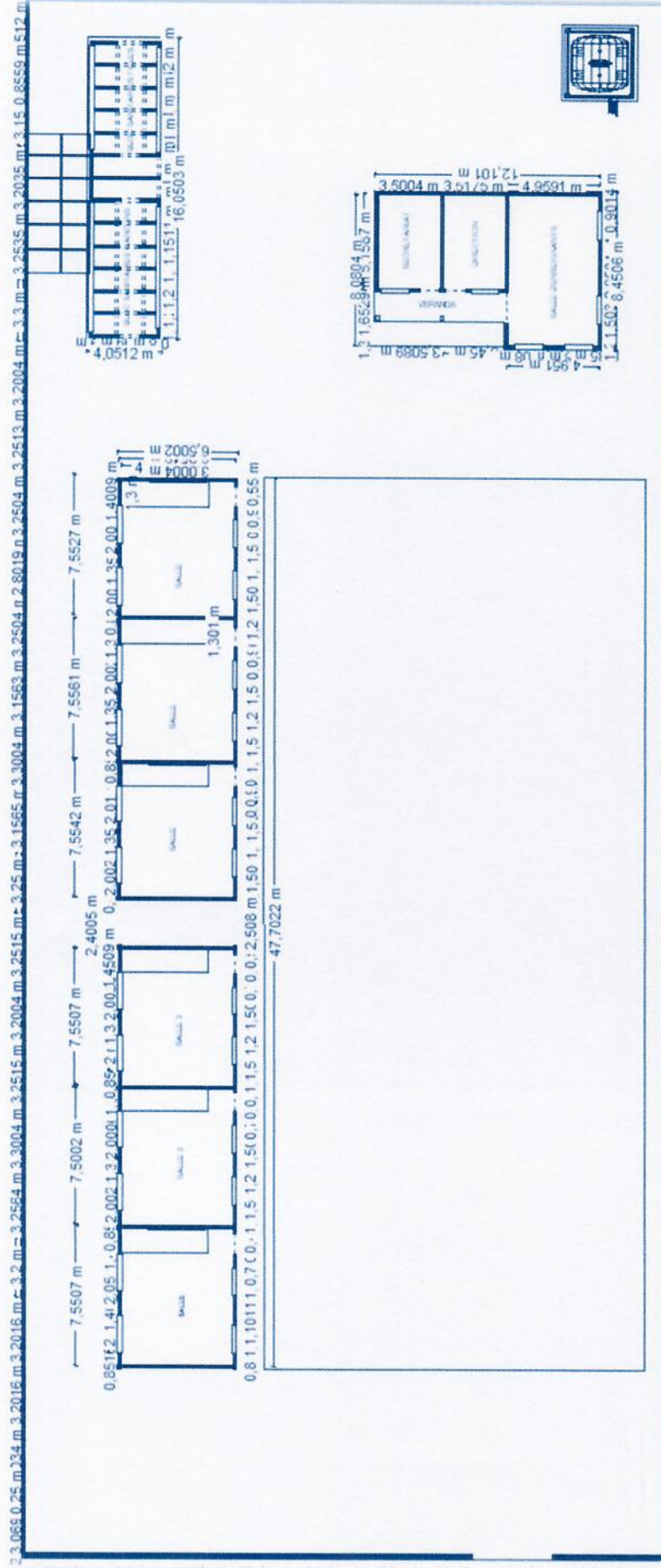
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

13. Autres matériaux.

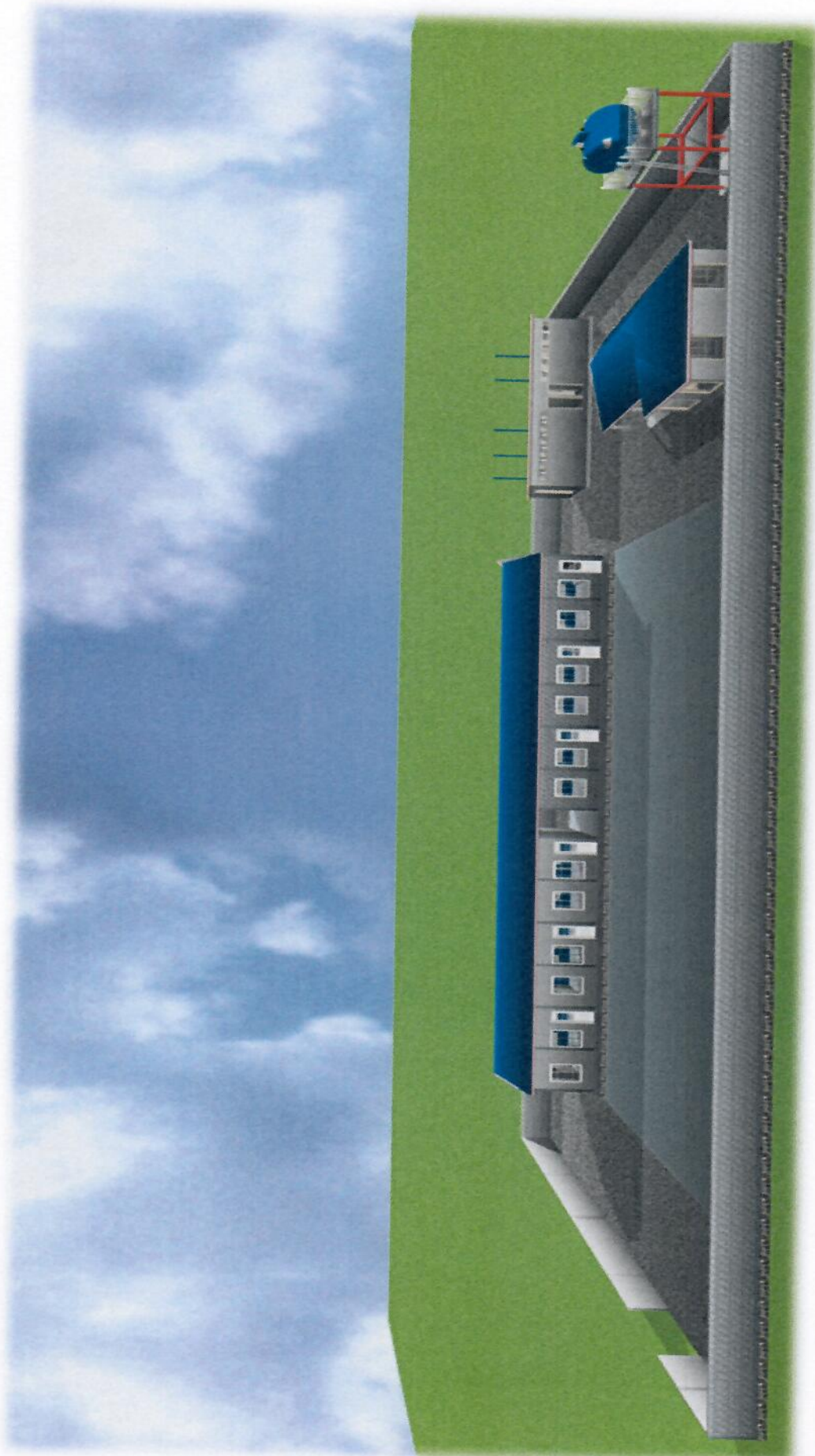
- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Le bois de coffrage doit être bien droit, pas tordu.

13. PLANS

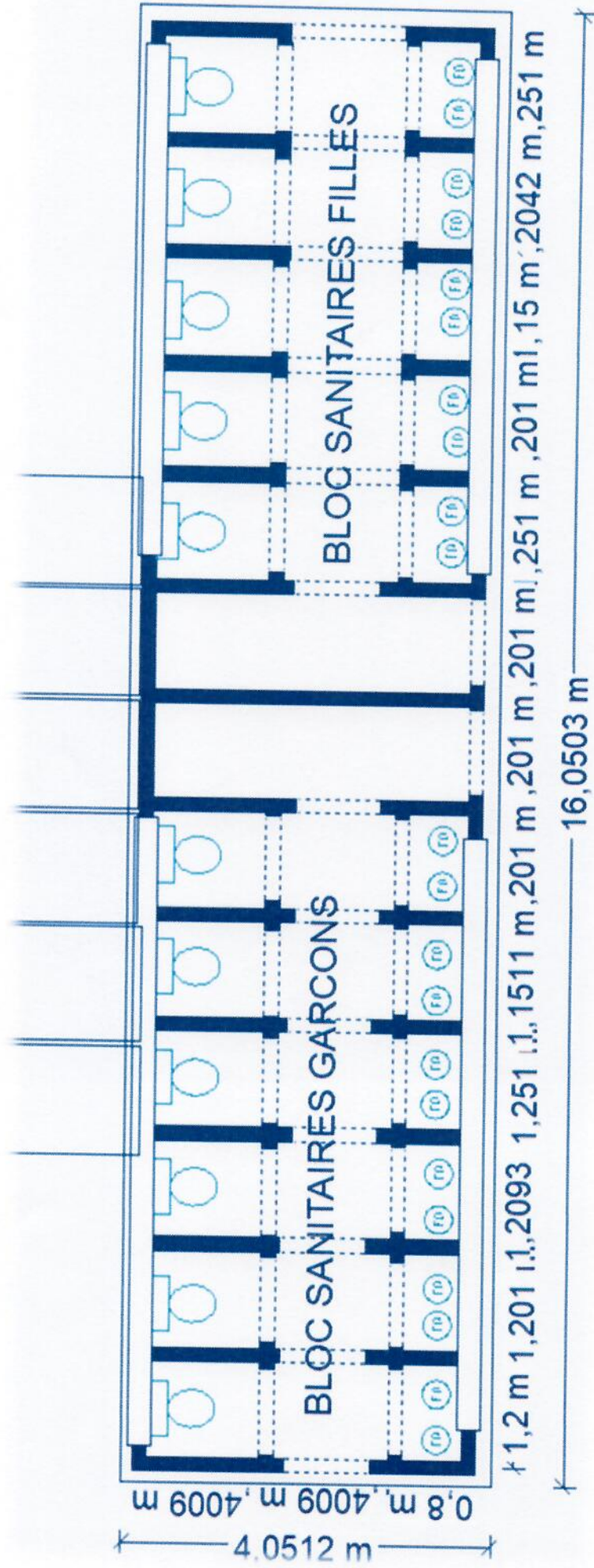
Plan d'implantation



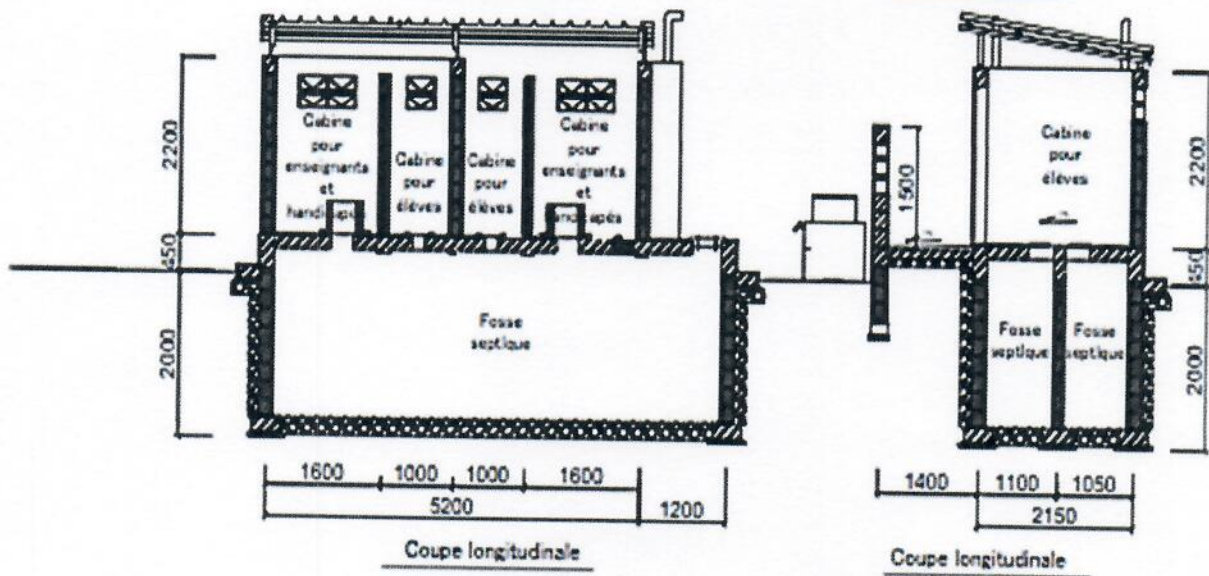
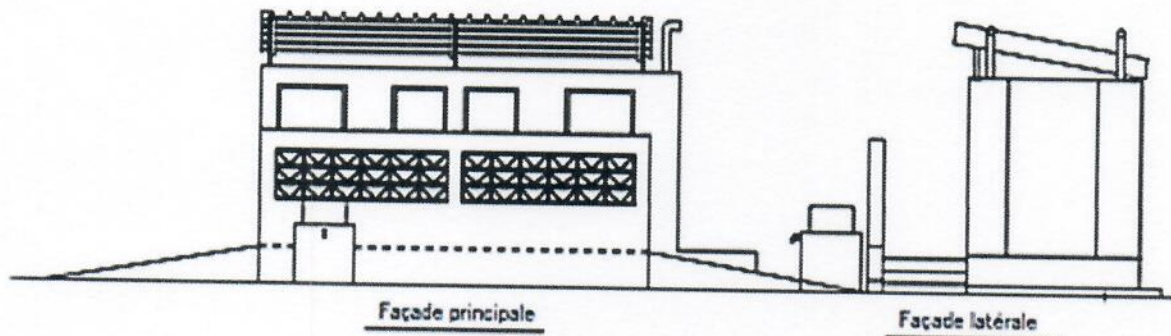
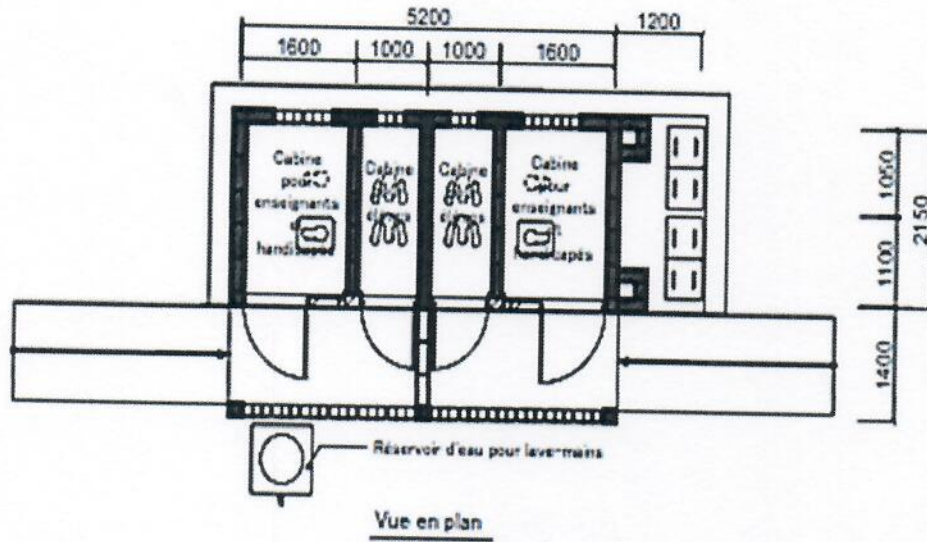




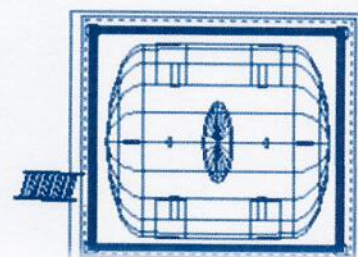
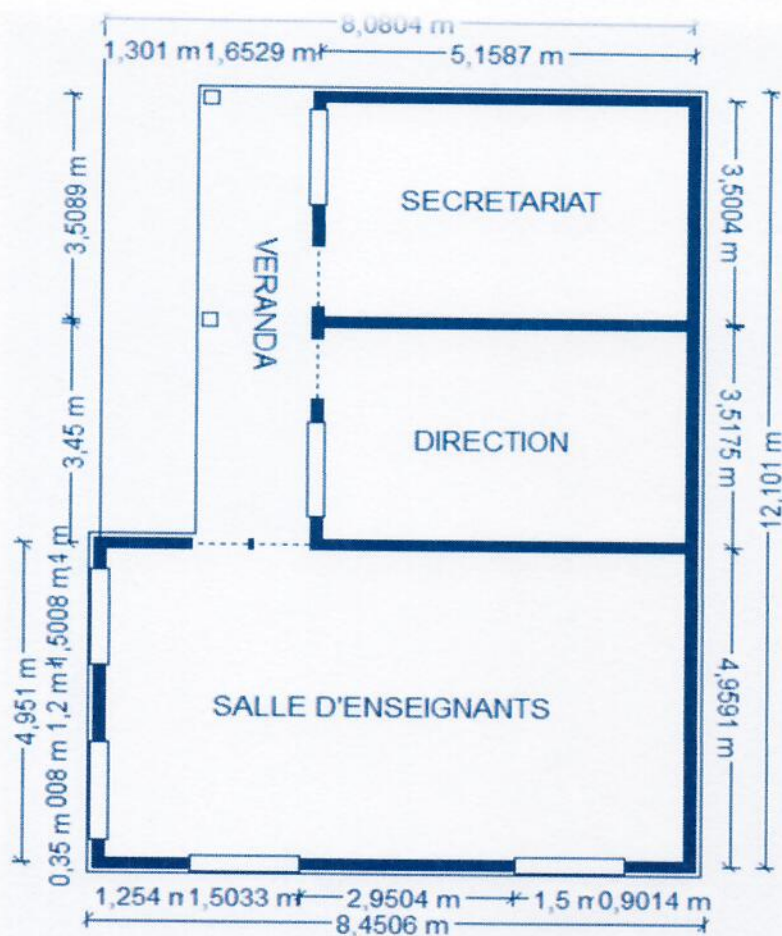
VUE EN PLAN BLOC SANITAIRE

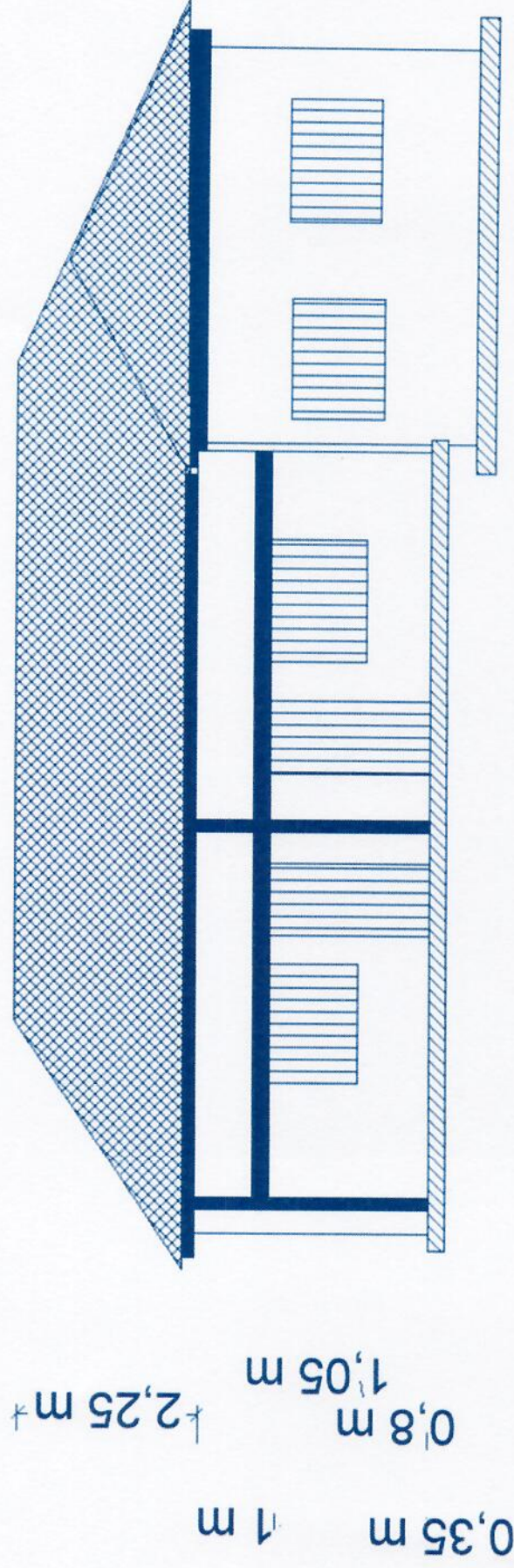


VUE EN PLAN ET COUPE



Vue en plan Bureau et point d'eau





PROJET N°4 : REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE DE REFERENCE DE MUKUMBI

1. Secteur d'intervention du projet : Santé

2. Contexte et justification

Le droit de tous les citoyens congolais à accéder aux soins de santé de qualité est inscrit dans la Constitution de la République Démocratique du Congo. Dans cette dynamique, l'Etat congolais, à travers sa politique des soins de santé primaires, a pu construire à travers le pays des centres de santé afin de prévenir les maladies, de promouvoir la santé de sa population et de lui apporter les soins curatifs en cas de besoin. Cela s'entend ainsi car une population réduite à un musée bactériologique ne saurait prétendre à un quelconque développement.

La population de Mukumbi dans le Territoire de Kambove figure parmi celles qui ont bénéficié de l'implantation d'un centre de santé de référence. Bien qu'ainsi dénommé, ce centre de santé ne répond pas à ce jour à sa vocation au regard de l'insuffisance des services qu'il fournit à la population. En effet, un centre de santé de référence se situe à l'avant dernier échelon de la chaîne des services sanitaires telle que structurée dans le pays. Comme le nom l'indique, il est appelé à accueillir les malades qui lui sont référés par le poste de santé, dernier échelon de la chaîne de santé dans notre pays. Les services de santé offerts par un centre de santé de référence sont multiples et un peu plus complexes. Ils nécessitent pour ce faire la présence des médecins et un équipement plus pointu alors que pour un poste de santé, un infirmier titulaire en est responsable et dispose d'un équipement basique pour apporter les premiers soins aux patients, mener les activités de prévention comme la vaccination ainsi que celles de promotion à l'instar des consultations prénatales et préscolaires.

A ce jour, le Centre de santé de référence de Mukumbi est confronté à plusieurs problèmes, à savoir la vétusté du bâtiment, l'absence des services d'imagerie, d'un bloc opératoire moderne, du service de gynécologie obstétrique, etc. Pour pleinement jouer son rôle, ce centre de santé nécessite l'intégration en son sein de tous ces services ci-haut cités. Voilà pourquoi pour y parvenir, la population de Mukumbi s'est saisie de l'opportunité offerte par le cahier de responsabilité de l'entreprise New Minerals Investment SARL pour inscrire dans ses priorités de développement la réhabilitation et l'équipement de ce centre de santé de référence. Lors des négociations avec ladite entreprise, ce projet a été retenu et inscrit au cahier des charges.

3. Brève description du projet

Ce projet consiste à réhabiliter et à équiper le centre de santé de référence de Mukumbi. Il s'agit concrètement de rénover les salles et compléter les services manquants ; autrement dit faire en sorte que le centre dispose d'une salle d'hospitalisation pour hommes et femmes séparés, d'une maternité, d'une pharmacie, d'un bloc opératoire, d'un laboratoire, d'un service d'imagerie, d'une pédiatrie, d'un service de gynéco obstétrique et d'une médecine ambulatoire. Par ailleurs, cette formation médicale nécessite la rénovation du bâtiment parce que celui-ci n'est pas clôturé et donc non protégé contre les effets de la divagation des animaux et des passages incontrôlés des personnes, ses murs sont fissurés, il manque de point d'eau. Le pavement, la peinture, le plafond ainsi que les toilettes sont à retoucher pour lui donner tout son éclat d'une structure qui donne la vie à la population.

4. Localisation du projet

Le présent projet sera réalisé dans l'espace de groupement Mukumbi au village Mukumbi, chef-lieu dudit groupement, Chefferie des Basanga en Territoire de Kambove qui est à 148 Km au sud-ouest de Lubumbashi. Ce village est accessible par voie routière dont certaines pistes sont en mauvais état.

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs : Ce sont toutes les communautés du groupement Mukumbi qui dépendent de ce seul centre de santé de référence.

Les bénéficiaires indirects : ce sont toutes les personnes qui vont séjourner dans le milieu pour diverses raisons (affaires, commerce, visites familiales, séjour de services, etc.).

6. Objectifs du projet :

6.1. Objectif général

Contribuer à la protection sociale en matière de santé dans la province.

6.2. Objectif spécifiques

- Réhabiliter le centre de santé de référence de Mukumbi ;
- Fournir à la population tous les services liés à un centre de santé de référence ;

- Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité des populations isolées et vulnérables ;
- Réduire les disparités d'accessibilité géographique aux centres de santé ;
- Rapprocher les structures sanitaires des populations ;
- Réduire le taux de mortalité et de morbidité.

7. Résultats attendus

- Le cadre des soins de santé est amélioré par la réhabilitation et la rénovation du bâtiment ;
- Tous les services liés à un centre de santé de référence sont fournis à la population ;
- L'accès aux soins de santé de qualité est assuré ;
- Les disparités d'accessibilité géographique sont réduites ;
- Les taux de mortalité et de morbidité sont réduits.

8. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de réhabilitation et de rénovation ;
- Equipement du centre en mobiliers et autres matériels des soins de santé ;
- Fourniture des médicaments;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Chronogramme d'exécution des activités

N	Activités et tâches	Echéance d'exécution					
		Mai	Juin	juillet	Août	Sept	Oct.
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						

1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de réhabilitation						
3	Equippedement du centre en mobiliers et autres matériels des soins de santé						
4	Fourniture des médicaments						
5	Remise des ouvrages à l'autorité locale						

10. Gestion : Stratégie et organisation

Les acteurs-clés dans la réalisation de ce projet demeurent l'entreprise New Minerals Investment SARL et celle qui va gagner le marché d'exécution des travaux de réhabilitation du centre de santé.

1. L'entreprise New Minerals Investment SARL : conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, l'entreprise va financer et gérer l'entière du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :

- procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques ainsi que d'une structure d'équipement des postes de santé ;
- faire exécuter les travaux de réhabilitation en rapport avec l'état des lieux du centre de santé par l'entreprise qui aura gagné le marché à la suite d'un appel d'offre publique ;
- fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques effectuées par un Bureau d'études dûment agréé ;
- assurer l'équipement du centre de santé en se conformant aux spécificités des matériels.

2. L'entreprise devant exécuter les travaux de construction :

- exécuter le projet en respectant toutes les prescriptions techniques des ouvrages;
- veiller à la sécurité des ouvriers sur le chantier ;
- veiller aussi au respect du chronogramme tel que défini dans le projet.

3. L'entreprise devant fournir les équipements :

- veiller au respect des spécifications des matériels demandés ;
- veiller au respect des échéances arrêtées pour l'exécution des tâches.

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de New Minerals Investment SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans de construction et aux spécifications techniques des matériels prévus ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées.

Pour bien mener sa mission, Le CLS, après sa mise en place sur arrêté de l'Administrateur de Territoire, devra suivre une formation en vue de renforcer ses capacités de travail. La méthodologie de travail du CLS va se circonscrire autour des volets suivants :

1. L'élaboration d'un plan de travail à soumettre à l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
2. La documentation : lecture approfondie des projets du cahier des charges ainsi que des rapports d'activités et financiers des projets réalisés ;
2. La récolte auprès de l'entreprise de toutes les données sur les projets réalisés et en cours d'exécution;
3. La descente sur terrain pour vérifier l'avancement des travaux et pour s'enquérir auprès des bénéficiaires de leur niveau de satisfaction et d'implication dans les projets en cours de réalisation ;
4. La rédaction et le partage avec l'entreprise ainsi que les parties prenantes du rapport afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre des projets du cahier des charges.

Les services de l'Etat à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et profonde de l'entreprise dans l'exécution du cahier des charges. Ils joueront de même le rôle d'arbitre en cas de conflit entre le CLS, l'entreprise et les structures de sous-traitance ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

12. DEVIS ESTIMATIF DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE

N°	Description	Unité	Quantité	PU en \$US.	PT en \$US
I	Installation et repli chantier				2500
	Sous-total 1				2500
II	FONDATION				
2.1	Déblais des fouilles	m ³	42,60	5	213
2.2	Remblais en terre compactée	m ³	35,60	10	356
2.3	Béton de propreté	m ³	1,15	200	230
2.4	Maçonnerie	m ³	64,60	160	10 336
2.5	Béton de sous pavement	m ³	28,4	200	5 680
	Sous-total 2				16 815
III	ELEVATION DES MURS ET CHAINAGES				
3.1	Maçonnerie des murs	m ²	620,12	10	6 201,2
3.2	Chaînage	m ³	4	500	2 000
3.3	Maçonnerie de claustras protégée par la toile moustiquaire plus encadrement en bois	m ²	10,88	120	1 305,6
	Sous-total 3				9 506,8
IV	COUVERTURE				
4.1	Fo et Po de fermes en madrier 5/15	m ³	7,92	350	2 772
4.2	Fo et Po pannes en chevrons 7/7	m ³	3,65	350	1 277,5
4.3	Fo et Po tôles ondulées galvanisées prépeintes en BG 28 + accessoire de fixation joints y compris	m ²	720	18	12 960
4.4	FO et Po faux plafond en timberite de 3mm avec gitage	m ²	483	20	9 660
4.5	Fo et Po tôle faitière	ml	110	15	1 650
4.6	Fo et Po planche de rive usinée avec une largeur de 30Cm et 3Cm d'épaisseur	ml	140	15	2 100
4.7	Fo et Po gouttières en galva avec accessoires de fixation	Fft	1	1 100	1 100
	Sous-total 4				31 519,5
V	MENUISERIE EN BOIS ET METALLIQUE				
5.1	Fo et Po portes extérieures métalliques semi vitrés de 2,10 x 0,90 avec serrure et accessoires portes cadenas	Pce	16	250	4 000
5.2	Fo et Po portes métalliques pleines avec serrure de 2,10 x 0,80m pour les sanitaires	Pce	10	200	2 000
5.3	Fo et Po fenêtre métallique + antivol en tube	Pce	32	180	5 760
5.4	Fo et Po impostes métalliques de 0,60 x 1, 50 m	Pce	4	100	400
5.5	Fo et Po portes intérieurs en bois massifs de 2,10 x 0, 90 m avec serrure	Pce	4	250	1 000
	Sous-Total				13 160
VI	REVETEMENT SOL ET MUR				

6.1	Enduit lisse sur murs intérieurs	m ²	825,18	8	6 601,44
6.2	Enduit teinté sur murs extérieurs	m ²	224,28	9	2 018,52
6.3	Enduit au tyrolien teinté écrasé sur murs extérieurs	m ²	224,28	9	2 018,52
6.4	Enduit lisse teinté sur le béton de sous pavement et le trottoir	m ²	290,60	9	2 615,4
6.5	Carreaux en gré céramique sur le sol (douches et WC) laboratoire, prélèvement et salle d'accouchement	m ²	156	45	7 020
6.6	Faïence sur mur h=2,10m (Laboratoire, douches et WC)	m ²	96,63	30	2 898,9
Sous Total 6					23 172,78
VII	FAUX PLAFOND				
8.1	Fo et po faux plafond en timberite intérieur et extérieur y compris gitage en chevron 7x7, lattes couvre-joints et corniches	m ²	925,09	15	13 876,35
Sous Total 7					13 876,36
VIII	SANITAIRE				
9.1	Carrelages	m ²	33,60	45	1.512
9.2	Faïences murs H : 2,10m	m ²	54,60	30	1.638
9.3	Fo et Po porte métallique de 0,80 x 2,10m	Pce	4	130	520
9.4	Fo et Po porte métallique de 0,90 x 2,10m	Pce	2	150	300
9.5	Fo et Po lave main avec accessoire	Pce	2	45	90
9.6	Fo et Po WC cave avec accessoire et chasse d'eau	Pce	4	70	280
9.7	Fo et Po lave main avec accessoire	Pce	2	45	90
9.8	Fo et Po porte papier hygiénique	Pce	4	6	24
9.9	Fosse septique de 50 usagers	Pce	1	2.800	2.800
9.10	Puits perdu	Pce	1	800	800
Sous-Total 8					8 054
IX	AUTRES				
10.1	Hangar pour CPN et Cabinet de Consultation	m ²	32	200	6.400
10.3	Kit de lavage de mains et intrants (savon, désinfectant, gèle à main)	Kit	1	500	500
10.2	Forage muni d'une pompe immergée à panneaux solaires	Forage	1	18 214	18 214
10.3	Coût d'électricité à base de l'énergie photovoltaïque			Fft	6 000
10.4	Coût de la clôture + barrière	Clôture	1	Fft	20 000
10.5	Travaux d'aménagement extérieur			Fft	3 000
Sous-Total					54 114
TOTAL GENERAL					172 718,44
Main d'œuvre 30%					51 815,53

	Frais d'études 5%				8 635,92
	Imprévus 3%				5 181,55
	COUT DE REHABILITATION DU CENTRE				238 351,44

DEVIS DE L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE REFERENCE

N	Désignation	Unité	Quantité	PU en \$US	PT en \$US
01	Literies	Pce	20	200	4 000
02	Armoires	Pce	5	200	1 000
03	Poubelles	Pce	10	50	500
04	Tables	Pce	5	200	1 000
05	Chaises garnies	Pce	12	60	720
06	Balance (pèse bébé)	Pce	3	120	360
07	Tensiomètre	Pce	5	50	250
08	Thermomètre	Pce	8	3	24
09	Pèse adulte	Pce	3	150	450
10	Microscope bino	Pce	2	500	1 000
11	Lit de consultation	Pce	2	600	1 200
12	Stéthoscope	Pce	3	20	60
13	Boîte d'accouchement	Pce	2	200	1 000
14	Lit technique	Pce	2	700	1 400
15	Boîte de curetage	Pce	2	200	400
16	Panne de lit	Pce	3	50	150
17	Abri respiratoire	Abri	1	80	80
18	Poire	Pce	5	10	50
19	Seau	Pce	10	5	50
20	Autoclave de 24 litres	Pce	1	100	500
21	Lave-mains	Pce	4	20	80
22	Appareils écho portable	Pce	1	2 500	2 500
23	Banquette	Pce	3	100	300
24	Réfrigérateur	Pce	2	1 300	2 600
25	Potence à rouler	Pce	5	100	500
26	Plateau	Pce	6	40	240
27	Brancard	Pce	2	200	400
28	Glucomètre	Pce	2	60	120
29	Kit césarienne	Pce	1	400	400
30	Thermoflash	Pce	3	60	180
31	Civière	Pce	1	1 300	1 300
32	Foetoscope	Pce	5	30	150
33	Toise	Pce	1	150	150
Equipement du bloc opératoire					
34	Table opératoire multifonctionnelle	Pce	1	1 738	1 738
35	Dispositif d'aspiration	Pce	1	165	165

36	Lampe auxiliaire	Pce	1	1 465	1 465
37	Set de laparotomie	Pce	1	1 160	1 160
38	Kit de chirurgie gynéco	Kit	1	1 500	1 500
39	Moniteur des signes vitaux	pce	1	320	320
40	Chariot de moniteur	Pce	1	175	175
41	Réanimateur enfant	Pce	3	18	54
42	Réanimateur adulte	Pce	3	20	60
43	Réanimateur de type T Bébé	Pce	1	1 570	1 570
44	Concentrateur d'oxygène	Pce	1	400	400
45	Appareil d'anesthésie portable	Pce	1	2 170	2 170
46	Estrade bloc opératoire	Pce	1	70	70
47	Table instruments chirurgicaux	Pce	1	300	300
Total					34 261

COUT TOTAL DU PROJET (REHABILITATION + EQUIPEMENTS) :

238 351,44 + 34 261 = 272 612,44 USD

PROJETS N°5 : APPUI AUX AGRICULTEURS EN INTRANTS ET EN MATERIELS ARATOIRES

1. Secteur d'intervention : Agriculture

2. Contexte et justification

La population de la province du Haut-Katanga se trouve à ce jour confrontée à un réel problème de sécurité alimentaire. Selon certaines sources, près de 60% de nos concitoyens vivent dans une insécurité alimentaire chronique et ne se nourrissent pas convenablement : la moyenne des repas journaliers est de 1 repas non équilibré par jour. Les diverses raisons qui président à cette situation sont notamment : le faible niveau de diversification et d'intensification de la production agropastorale, l'insuffisance des structures opérationnelles d'encadrement des paysans, la dégénérescence des semences et des géniteurs, la pratique d'une agriculture itinérante sur brûlis, les déplacements des populations vers les carrières d'exploitation des mines, les conflits fonciers, etc.

La carence en produits vivriers – viande, poisson, légumes, fruits, céréales, etc. – dans la Province s'explique aussi par le fait de mauvaises conditions d'évacuation (enclavement des villages faute des routes de desserte) et de l'inefficacité des circuits de commercialisation (accès difficile aux marchés porteurs) qui sont pourtant les facteurs d'incitation du producteur. Les populations rurales qui vivent essentiellement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont les plus touchées par la question de l'insécurité alimentaire et demeurent du coup dans la plus grande précarité faute de revenus suffisants pour accéder aux services sociaux de base.

Les populations du groupement Mukumbi, rurales de leur état, ne sont pas épargnées par la vulnérabilité due à l'insécurité alimentaire. En effet, bien que significatifs, les efforts déployés par le gouvernement provincial dans le secteur agricole sont loin de toucher toutes les populations de la province pour les inscrire dans le processus de relèvement socio-économique basé sur la sécurité alimentaire. Voilà pourquoi, avec l'opportunité offerte par le cahier des charges de responsabilité de l'entreprise minière New Minerals Investment SARL qui impacte cinq (5) communautés dudit groupement, celles-ci ont inscrit dans leurs priorités de développement l'appui au secteur agricole qui est la principale activité dont elles tirent les revenus pour leur survie. Ce besoin, après négociations, a été retenu comme projet inscrit au cahier des charges de New Minerals Investment SARL.

3. Description du projet

3.1. Brève description

Ce projet s'inscrit dans la dynamique d'enclencher un processus de relèvement socioéconomique des populations du groupement Mukumbi. Il s'agit concrètement d'appuyer la production du maïs pour en faire la source principale de leurs revenus. Pour y parvenir, le projet compte appuyer l'augmentation de la production du maïs :

- en mettant à la disposition des ménages agricoles les intrants agricoles (semences résilientes de maïs, engrais et herbicides) et les matériels aratoires (houe, coupe-coupe, machette) :
 - Semences de maïs : usage de la variété UNILU à raison de 25 Kg/ha ;
 - Engrais (Urée et NPK) : Urée dosé à 46% avec la formule 10-20-10 à raison de 4 sacs de 50 Kg/ha et le NPK appliqué à 6 sacs de 50 Kg/ha ;
 - Herbicides : la gamme d'herbicides choisie comprend 2 Kolopa, 2 Atrazine, 2 Acétachlor, 2 Nicosulfuron, 125 ml Mésotrione, 1 Paraquat dont le coût est évalué à environ 60\$US/ha sur le marché local ;
 - Matériels aratoires prévus : houe, machette, coupe-coupe et 1 tracteur avec ses accessoires.
- En assurant l'accompagnement des ménages agricoles par la mise à leur disposition des agronomes et des moniteurs agricoles appelés à effectuer la supervision et le suivi des activités agricoles des ménages ainsi qu'à les former aux pratiques culturales plus productives. Pour une superficie de 120 hectares à raison de 24 ha par communauté, 2 agronomes avec 1 assistant (moniteur agricole) chacun seront affectés à l'accompagnement des ménages.
- En assurant l'animation rurale des ménages en matière de gestion coopérative et d'entrepreneuriat dans la perspective de renforcer leurs capacités organisationnelles pour en faire à terme des exploitants professionnels de leurs concessions.

4. Localisation du projet

Le projet sera implémenté dans cinq (5) villages du groupement Mukumbi dans la chefferie des Basanga en territoire de Kambove. Par rapport à Lubumbashi, Kambove se situe à environ 148 Km au sud-ouest. Le site du projet est accessible par route en usant des véhicules. Toutefois pour certains villages, seule la moto ou le vélo aident à y accéder pour raison de délabrement avancé des pistes.

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs : ce sont les ménages de cinq (5) villages du groupement Mukumbi impactés par New Minerals Investment SARL qui seront sélectionnés comme bénéficiaires. Il s'agit notamment de Lumba-Kinsense, Makungu, Mukumbi, Kawama et Sandra.

Les bénéficiaires indirects : c'est le reste de la population de ces cinq (5) agglomérations qui ne s'occupent pas de l'agriculture, les populations des villages environnants et des centres urbains de Likasi et Lubumbashi.

6. Objectifs du projet

6.1. Objectif général

Le présent projet se veut une contribution aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030 dont le premier prévoit l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. De façon plus concrète, le projet veut contribuer à l'éradication de la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable.

6.2. Objectifs spécifiques (les changements d'ici la fin du projet).

- ✓ Améliorer la production du maïs des ménages agricoles accompagnés ;
- ✓ Augmenter les revenus agricoles pour permettre aux ménages de subvenir aux besoins de première nécessité et d'accéder aux services sociaux locaux de base;
- ✓ Assurer une performance organisationnelle des ménages agricoles pour une exploitation durable et rentable de leurs terres.

7. Résultats attendus.

- 120 hectares de superficie de terre emblavés à raison de 24 hectares par village ;
- Le rendement par hectare de maïs passe de 1,5 à 6 tonnes ;
- Les revenus agricoles sont améliorés et augmentent d'au moins 60% ;

- L'alimentation des ménages est améliorée : les ménages passent d'une moyenne d'1 repas non équilibré par jour à 2 repas équilibrés à la fin du projet ;
- L'organisation des ménages agricoles en coopératives de production a atteint un niveau de performance acceptable (élaboration des statuts et des règlements intérieurs, designs organisationnels opérationnels, les caisses sont fonctionnelles).

8. Activités pour atteindre les résultats.

- 1) Mise à disposition par l'autorité locale des espaces d'exploitation agricole en coopérative ;
- 2) Recrutement des agronomes et du personnel d'animation rural ;
- 3) Identification des bénéficiaires à travers les coopératives ;
- 4) Travaux agricoles *in situ* (défrichage, labour) ; hersage, semis, sarclage...)
- 5) Acquisition des intrants agricoles et matériels aratoires ;
- 6) Distribution des intrants ;
- 7) Semis et épandage d'herbicides ;
- 8) Sessions d'encadrement par les agronomes et d'animation rurale
- 9) Récoltes, stockage, recherche des marchés et vente.

9. Chronogramme d'activités du projet.

N	Activités et tâches	Année											
		Trimestre1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4		
		M1	M2	M3	M1	M2	M3	M1	M2	M3	M1	M2	M3
01	Recrutement des agronomes et du personnel d'animation rurale				xxx								
02	Mise à disposition des terres d'exploitation aux coopératives				xxx	xxx							
03	Identification des bénéficiaires à travers les coopératives					xxx							
04	Travaux agricoles <i>in situ</i> ⁽¹⁾					xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			
05	Acquisition des intrants agricoles							xxx					
06	Distribution des intrants aux coopératives								xxx				
07	Semis et épandage d'herbicides										xxx	xxx	xxx
08	Installation des coupe-feux					xxx							

09	Sessions d'encadrement et d'animation rurale						xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
10	Récolte, stockage, recherche des marchés et vente						xxx		xxx	xxx			
11	Evaluation du projet	xxx							xxx				

(1) Les opérations de dessouchage se feront de manière progressive et seront étalées sur 2 ans à raison de 60 ha/an.

10. Gestion : stratégie et organisation

Le projet portera son intervention sur un cycle de 3 ans. Pour plus d'efficacité dans sa mise en œuvre, la répartition des tâches et des responsabilités entre les parties prenantes s'avère nécessaire et se présente de la manière suivante :

1. L'autorité locale s'occupera de la mise à disposition de l'entreprise des espaces d'exploitation agricole des coopératives. Pour ce faire, elle va fournir à l'entreprise des actes de cession notariés pour mettre à l'abri de toute aliénation desdits espaces par des tiers. L'autorité locale par le biais de ses services compétents et avec la participation des villages concernés fournira à l'entreprise les coopératives de production agricole du milieu avec lesquelles elle va travailler.
2. L'entreprise New Minerals Investment SARL : conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, l'entreprise va financer et gérer l'entière du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :
 - fournir tous les intrants agricoles et les matériels aratoires ;
 - mettre à la disposition des ménages agricoles des agronomes et des animateurs ruraux pour leur accompagnement ;
 - fournir toute la logistique nécessaire à l'accompagnement (véhicule, motos) ;
 - financer les opérations de dessouchage, de labour et de hersage ;
 - assurer le stockage de la production avant la vente.
3. Les ménages bénéficiaires vont s'occuper :
 - du sarclage des champs ;
 - de l'installation des coupe-feux ;
 - de la récolte et du conditionnement de la production ;
 - de la recherche des marchés et de la vente de la production avec l'aide des animateurs ruraux.

Il sied de noter que les ménages bénéficiaires qui vont intégrer les coopératives sont ceux qui répondent aux critères suivants :

- Etre cultivateur habitant l'un des 5 villages impactés et n'ayant pas d'appui d'autres partenaires dans le secteur agricole ;
- Disposer d'un espace de champ d'au moins 1,5 ha en cours d'exploitation depuis 2 ans dans le village ;
- Avoir un témoignage de fiabilité et de crédibilité d'au moins 10 ménages du village où l'on vit ;
- Etre dans une association même embryonnaire de son état avec un espace cultivable dans le village d'habitation.

Par ailleurs, pour soustraire le projet de toute propension à la discrimination, il sera prévu une quotité de remboursement par hectare qui sera rendue disponible à d'éventuels nouveaux entrants dans la dynamique du projet. La fixation du pourcentage à rembourser fera l'objet des discussions en assemblée générale de différentes coopératives.

11. Mécanisme de suivi-évaluation.

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de New Minerals Investment SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées.

Pour bien mener sa mission, Le CLS, après sa mise en place sur arrêté de l'Administrateur de Territoire, devra suivre une formation en vue de renforcer ses capacités de travail. La méthodologie de travail du CLS va se circonscrire autour des volets suivants :

1. L'élaboration d'un plan de travail à soumettre à l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
2. La documentation : lecture approfondie du projet ainsi que ses rapports narratifs et financiers d'activités ;
2. La récolte auprès de l'entreprise de toutes les données sur les activités réalisées et en cours d'exécution;

3. La descente sur terrain pour vérifier l'avancement des activités et pour s'enquérir auprès des bénéficiaires de leur niveau de satisfaction et d'implication dans le projet en cours de réalisation ;
4. La rédaction et le partage avec l'entreprise ainsi que les parties prenantes du rapport afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre du projet.

Les services de l'Etat à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et profonde de l'entreprise dans son exécution. Ils joueront de même le rôle d'arbitre en cas de conflit entre le CLS, l'entreprise et les structures de sous-traitance ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

12. Budget détaillé du projet.

N	Désignation	Nombre	PU en \$ US	Unité de mesure	Fréquence	PT en SUS
I	Encadrement technique et animation rurale					
1.1	Ressources humaines					
1.1.1	Agronomes (2 personnes avec 12 mois de travail par an)	2	9 600	an	3	28 800
1.1.2	Moniteurs agricoles (2 personnes avec 12 mois de travail par an)	2	4 800	an	3	14 400
1.1.3	Animateur rural (1 personne avec 12 mois de travail par an)	1	4 800	an	3	14 400
	Sous-total					57 600
1.2	Logistique d'encadrement technique et d'animation					
1.2.1	Moto Yamaha 125	3	5 000	an	1	15 000
1.2.2	Moto TVS	2	1 200	an	1	2 400
1.2.3	Fonctionnement moto (carburant, huile moteur, entretien et réparation)	Fft	3 000	an	3	9 000
	Sous-total logistique					26 400
	Total encadrement technique					84 000
II	Activités du programme					
2.1	<i>Evaluation au démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet (2 évaluations chaque année)</i>	2	1 000	Session de 3 jours	3	6 000

2.2	Formation et échange d'expériences culturelles	1	1 000	Session de 3 jours	3	3 000
2.3	Animation rurale sur l'approche coopérative et l'entrepreneuriat	2	1 000	Session de 3 jours	3	6 000
2.4	Appui en intrants agricoles, matériels aratoires et engins de labour					
2.3.1	Intrants agricoles					
2.3.1.1	Semences de maïs (sac de 25 Kg) sur une étendue de 120 ha répartie de la manière suivante : 1 ^{ère} année : 60 ha ; 2 ^{ème} année : 120 ha	60	75	an	2	9 000
	Transport semences (en tonnes)	1,5	20	an	2	60
2.3.1.2	Engrais NPK (sac de 50 Kg)	600	50	an	3	90 000
2.3.1.3	Engrais urée dosé à 46% (sac de 50 Kg)	400	50	an	3	60 000
2.3.1.4	Herbicides (en litre)	100	12	an	3	3 600
2.3.1.5	Transport des engrais (en tonnes)	50	20	an	3	3000
	Sous-Total/intrants agricoles					165 660
2.3.2	Matériels aratoires					
2.3.2.1	Houe	120	5	an	1	600
2.3.2.2	Machette	120	5	an	1	600
2.3.2.3	Coupe-coupe	120	5	an	1	600
	Sous-Total/matériels aratoires					1 800
2.3.3	Engins de labour et accessoires					
2.3.3.1	Tracteur Johndeere 6110 + charrue + herse	1	75 000	an	1	75 000
2.3.3.2	Tronçonneuse	2	1000	an	1	2 000
2.3.3.2	Carburant, huile moteur et entretien (labour : 20 l/ha, hersage : 10 l/ha et semis : 10 litres/ha) soit 40 litres/ha avec répartition annuelle suivante : 1 ^{ère} année = 2 400 l ; 2 ^{ème} année=4 400 l ; 3 ^{ème} année= 4 400 litres ; 4 ^{ème} année= 4 400littres et 5 ^{ème} année= 4 400 litres	4 000 litres de gazoil	1,5	an	3	18 000
		600 litre d'essence	1,5	an	2	1 800
		500 litres Huile moteur	5	an	3	7 500
2.3.3.3	Opérateur d'engin de labour (2 mois de labour et hersage l'an)	2	1 000	mois	6	12 000
	Sous-Total/engins de labour					98 300
2.3.4	Récolte					
2.3.4.1	Conditionnement (sacs vides de 50 Kg)	1 200	0,25	an	3	900
2.3.4.2	Transport et manutention de la récolte (sac de 50 Kg)	1 200	1	an	3	3 600
	Sous-Total/récolte					4 500
2.4	Équipement					
2.4.1	Équipement des agronomes, moniteurs et animateur rural : bottes, imperméables, casques	1 kit	500	an	3	1 500

2.4.2	Fournitures de bureau (fiches de suivi, fournitures lors des formations...)	1 kit	300	an	3	900
	Sous-Total/équipement					2 400
2.5	<i>Autres coûts</i>					
2.5.1	Etudes hydro-pédologiques (échantillon par hectare)	120	30	an	1	3 600
2.5.2	Panneau de visibilité et T-Shirt	1 kit	500	an	2	1 000
2.5.3	Soins médicaux pour agronomes, moniteurs agricoles et animateur rural	Fft	1 000	an	3	3 000
	Sous-Total/autres coûts					4 000
	TOTAL					375 660

PROJET N°6 : REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

1. Secteur d'intervention : Education et Développement Rural

2. Contexte et justification

L'accès universel à l'éducation de base est un objectif sur lequel se focalisent les efforts tant du gouvernement national que provincial. En effet, la gratuité de l'enseignement primaire reste une disposition constitutionnelle qui ne peut nullement être foulé aux pieds. Dans cette perspective, le Gouvernement provincial, à travers son Plan de Développement Economique et Social (2018-2022), a inscrit dans le programme de développement du système éducatif la construction et la réhabilitation des écoles sur toute l'étendue de la province.

Il y a lieu de noter cependant que la seule volonté du Gouvernement provincial n'a pas suffi pour parvenir à une réhabilitation totale des infrastructures scolaires sur toute l'étendue de la province sur une période de 5 ans. Les moyens étant limités et n'ayant pas suivi, un bon nombre d'écoles de la province n'ont pas encore bénéficié d'appui en termes de réhabilitation. Parmi ces écoles, il se compte celle du village de Lumba-Kinsense dans le groupement Mukumbi, Chefferie des Basanga en Territoire de Kambove.

Se saisissant de l'opportunité offerte par le cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise New Minerals Investment SARL qui impacte le milieu par ses activités d'exploitation minière, les populations du village Lumba ont inscrit parmi leurs priorités de développement la réhabilitation de leur école primaire. Ce projet a été retenu à l'issue des négociations avec l'entreprise.

3. Brève description du projet

Le présent projet consiste à réhabiliter et à rénover l'école primaire du village Lumba-Kinsense. En effet, l'état actuel de ce bâtiment scolaire n'offre pas aux enfants un cadre adéquat d'apprentissage pour les raisons suivantes :

- bâtiment non clôturé et donc non protégé contre les effets de la divagation des animaux et des passages incontrôlés des personnes ;

- murs fissurés, lézardés et avec des fêlures, pavement délabré avec des nids de poule, peinture complètement décolorée ;
- toiture vétuste faisant suinter l'eau des pluies, plafonds et vitres inexistants;
- pupitres ou bancs, chaises et tables pour enseignants en majorité cassés ;
- toilettes insuffisantes et peu salubres ;
- manque de points d'eau et l'extérieur du bâtiment non aménagé.

Partant de cet état des lieux, les travaux de réhabilitation de l'école vont porter d'une part sur le renouvellement de la toiture, le colmatage des fissures, le renouvellement de la peinture, des vitres ; et d'autre part sur la modernisation du bâtiment en y ajoutant un point d'eau, de l'éclairage, une clôture, de nouvelles toilettes, des carreaux sur le pavement et un aménagement extérieur ainsi que la construction d'un bâtiment administratif, son équipement et celui des salles de classe.

4. Localisation.

Le présent projet a comme espace de réalisation le village de Lumba-Kinsense dans le groupement Mukumbi, chefferie des Basanga en territoire de Kambove. Ce village est joignable par route en passant par Kambove. Certaines pistes qui y mènent sont en délabrement très avancé.

5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs sont les enfants du village de Lumba-Kinsense. Les enfants des autres hameaux pourront également fréquenter l'école à titre de bénéficiaires indirects. L'école reste aussi accessible à tout enfant dont les parents seront désireux de s'installer dans le village pour une raison ou une autre.

6. Objectif du projet

Contribuer au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement dans la province.

6.2. Objectifs spécifiques

- Réhabiliter et équiper 1 école au bénéfice des populations de Lumba-Kinsense ;
- Garantir l'éducation de qualité pour tous les enfants ;
- Améliorer le cadre de formation des enfants ;
- Réduire les distances parcourues par les enfants pour atteindre une école ;

- Réduire la déperdition scolaire
- Assurer l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école ;

7. Résultats attendus

- L'école primaire de Lumba-Kinsense réhabilitée et équipée en mobilier ;
- Le cadre d'apprentissage des enfants et du travail des enseignants est amélioré
- **Indicateurs des résultats :**
 - 1) 1 bâtiment d'école rénové et équipé en mobiliers (pupitres pour les élèves, tableau avec ardoisine verte avec un contour en bois, tables et chaises pour les enseignants ;
 - 2) 1 bâtiment administratif construit
 - 3) 1 clôture construite ;
 - 4) 1 bloc sanitaire réhabilité avec des toilettes additionnelles
 - 5) Gestion des déchets assurée par la mise à disposition des poubelles ;
 - 6) Un système d'éclairage avec une source d'énergie photovoltaïque installé ;
 - 7) Un point d'eau potable avec pompe immergée à panneaux solaires foré dans l'enceinte de l'école

8. Activités pour atteindre les résultats

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de réhabilitation et de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux de gros œuvres ;
 - Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement des bureaux et salles de classes en mobiliers;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

9. Chronogramme d'exécution des activités

N	Activités et tâches	Echéance d'exécution en 2024					
		Mai	Juin	juillet	Août	sept	Oct.
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de réhabilitation et de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						
3	Equiperment de l'école en mobiliers						
4	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale						

10. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Les acteurs-clés dans la réalisation de ce projet demeurent l'entreprise New Minerals Investment SARL et celle qui va gagner le marché d'exécution des travaux de réhabilitation de l'école primaire ainsi que celle appelée à fournir les mobiliers.

1. L'entreprise New Minerals Investment SARL : conformément aux dispositions légales portant cahier des charges de responsabilité sociétale, l'entreprise va financer et gérer l'entière du projet. Il s'agit concrètement pour elle de :

- procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques ainsi que d'une structure d'équipement de l'école ;
- faire exécuter les travaux de réhabilitation en rapport avec l'état des lieux de l'école par l'entreprise qui aura gagné le marché à la suite d'un appel d'offre publique ;
- fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques effectuées par un Bureau d'études dûment agréé ;
- assurer l'équipement de l'école en se conformant aux spécificités des matériels.

2. L'entreprise devant exécuter les travaux de construction :

- exécuter le projet en respectant toutes les prescriptions techniques des ouvrages ;
- veiller à la sécurité des ouvriers sur le chantier ;
- veiller aussi au respect du chronogramme tel que défini dans le projet.

3. L'entreprise devant fournir les équipements :

- veiller au respect des spécifications des mobiliers demandés ;
- veiller au respect des échéances arrêtées pour l'exécution des tâches.

11. Mécanisme de suivi-évaluation

Selon les dispositions du Code minier en son article 285 septies et au terme des articles 403 bis et 403 ter du Règlement minier, un Comité Local de Suivi (CLS) de l'exécution et de l'évaluation des projets du cahier des charges sera mis en place. Il sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de New Minerals Investment SA et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans de construction et aux spécifications techniques des matériels prévus ainsi qu'à l'audit des dépenses effectuées.

Pour bien mener sa mission, Le CLS, après sa mise en place sur arrêté de l'Administrateur de Territoire, devra suivre une formation en vue de renforcer ses capacités de travail. La méthodologie de travail du CLS va se circonscrire autour des volets suivants :

1. L'élaboration d'un plan de travail à soumettre à l'entreprise avant sa mise en œuvre ;
2. La documentation : lecture approfondie des projets du cahier des charges ainsi que des rapports d'activités et financiers des projets réalisés ;
2. La récolte auprès de l'entreprise de toutes les données sur les projets réalisés et en cours d'exécution;
3. La descente sur terrain pour vérifier l'avancement des travaux et pour s'enquérir auprès des bénéficiaires de leur niveau de satisfaction et d'implication dans les projets en cours de réalisation ;
4. La rédaction et le partage avec l'entreprise ainsi que les parties prenantes du rapport afin de corriger en cas de besoin les erreurs de gestion et de mise en œuvre des projets du cahier des charges.

Les services de l'Etat à savoir la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM), le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet susceptible de mener à des sanctions en cas de défaillance avérée et

profonde de l'entreprise dans l'exécution du cahier des charges. Ils joueront de même le rôle d'arbitre en cas de conflit entre le CLS, l'entreprise et les structures de sous-traitance ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

12. DEVIS DE REHABILITATION ET CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LUMBA-KINSENSE

N°	DESCRIPTION	Unité	Quantité	PU en SUS	PT en SUS
I	Installation et replis chantier	Fft	1	2.000	2 000
	<i>Sous total</i>				2 000
1.1	Dépose plafond façade latérale gauche et droite salles de classes	Fft	2	500	1 000
	<i>Sous Total</i>				1 000
II	REVETEMENTS				
2.1	Enduit au mortier de ciment murs extérieurs	m³	205,43	9	1 848,87
2.2	Enduit au mortier de ciment murs intérieurs	m³	316,50	8	2 532
2.3	Enduit tyrolien teinté sur murs extérieur	m³	271,43	9	2 442,87
2.4	Enduit lisse au ciment pour tableau et pose porte craies à bois en vernir	m³	50,19	9	451,71
	<i>Sous total</i>				7 275,45
III	PEINTURE				
3.1	Préparation des surfaces, ponçage et masticage	m²	203,50	8	1 628
3.2	Latex sur murs intérieurs en 2 couches	m²	206,55	6	1 239,3
3.3	Email sur murs intérieurs h=2,10m	m²	204,50	7	1 431,5
3.4	Latex sur plafond en deux couches	m²	321,87	6	1 931,22
3.5	Ardoisine de couleur verte sur tableaux	m²	53,19	15	797,85
	<i>Sous Total</i>				7 027,87
IV	MENUISERIES				
4.1	Fo et po porte métallique pleine y compris serrure et 2 œillets pour cadenas à peindre avec email de (80x210)	Pce	5	200	1 000
4.2	Fo et Po porte métallique pleine y compris serrure et 2 œillets pour cadenas à peindre avec email de (80x210)	m²	15	250	3 750
	<i>Sous Total</i>				4 750
V	FAUX PLAFOND				
5.1	Fo et po faux plafond en timberite intérieur et extérieur y compris gitage en chevron 7x7, lattes couvre-joints et corniches	m²	215,09	15	3 226,35
	<i>Sous Total</i>				3 226,35

VI	TOITURE				
6.1	Fermes en bois 7x15 y compris protection du bois	m ³	8,20	350	2.870
6.2	Pannes 7x7 en bois y compris protection bois	m ³	3,25	350	1 137,5
6.3	Couverture en tôle BG 28 teinté	m ²	218	18	3.924
6.4	Planche de rive (h=30cm) à peindre en email	mct	94,5	15	1 417,5
	Sous Total				9 349
VII	SANITAIRE SALLE DES ENSEIGNANTS				
7.1	Fouille de fondation	m ³	6	5,00	30,00
7.2	Fondation en moellons	m ³	12,9	200,00	2 580,00
7.3	Béton de sous pavement	m ³	2	200,00	400,00
7.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	0,09	400,00	36,00
7.5	Maçonnerie d'élévation	m ³	15,43	200,00	3 086,00
7.6	Béton pose charpente	m ³	0,64	200,00	128,00
7.7	béton de propriété dosée à 150g/ m ³	m ³	1,055	200,00	211,00
7.8	Faïence H=2	m ²	86	25,00	2 150,00
7.9	Carrelage	m ²	21	35,00	735,00
7.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	91	30,00	2 730,00
7.11	WC turc et urinoirs	Pce	18	50,00	900,00
7.12	Cuve et accessoires	Pce	2	150,00	300,00
7.13	Plomberie et fosse sèche		Fft		6 500,00
7.14	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/ m ³	m ³	1,37	200,00	274,00
	Sous-Total				20 060
VIII	POINT D'EAU AVEC POMPE IMMERGEE SOLAIRE ET TOUS LES ACCESSOIRES		Fft		18 214
VIII	CLOTURE				
8.1	Fouilles de fondation	m ³	62, 92	5	314,6
8.2	Fondation en moellons	m ³	29,96	90	2 696,4
8.3	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	9,47	280	2 727,2
8.4	Béton de propreté dosée à 150 Kg/m ³	m ³	4,49	150	673,5
8.5	Maçonnerie en bloc ciment	m ²	321,41	15	4 821,15
8.6	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	396,35	4	1 585,4
8.7	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	421,41	7	2 949,87
8.8	Fabrication et fixation de la barrière			1	2 000
	Sous-Total				17 768,12
	TOTAL COUT DES TRAVAUX				90 670,79
	Mains d'œuvre 30%				27 201,24
	Frais d'études 5%				4 533,54

	Imprévus 3%				2 720,12
	TOTAL GENERAL				125 125,49

DEVIS POUR L'EQUIPEMENT DE L'ECOLE A REHABILITER

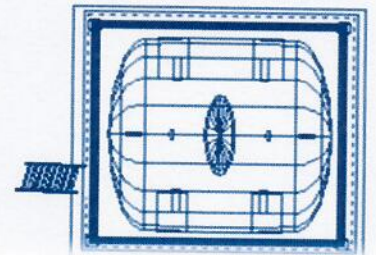
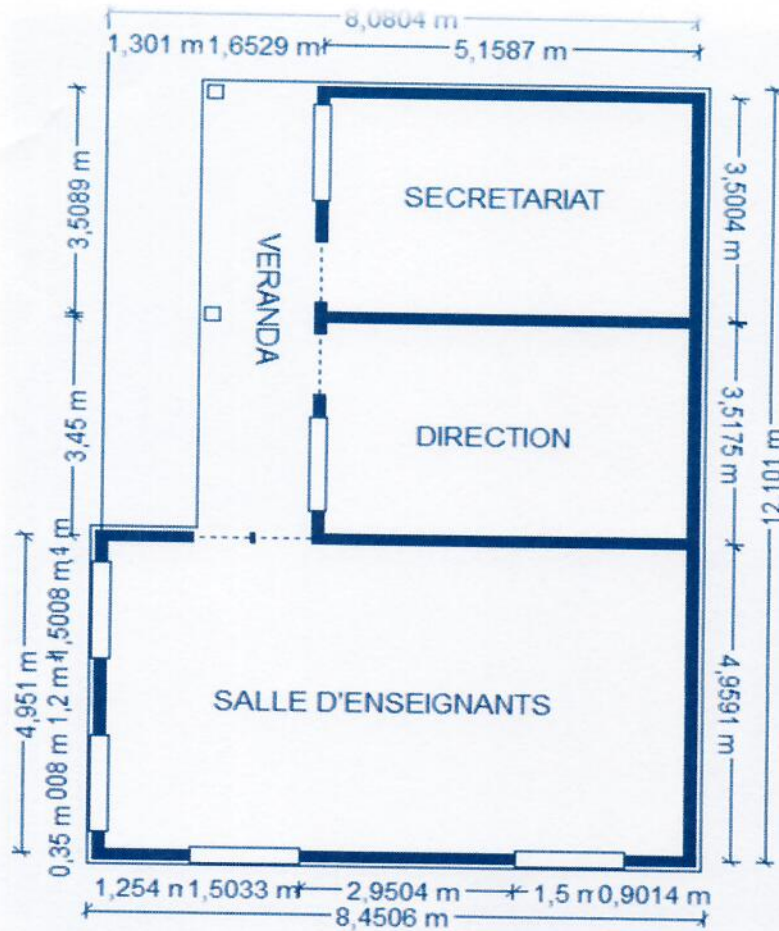
N°	DESCRIPTION	Unité	Quantité	PU en \$US	PT en \$US
1	Banc pupitre (15 bancs/classe x 6)	Pce	90	100	9 000
2	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6	75	450
3	Chaise pour enseignants en bois massif	Pce	6	50	300
4	Chaises pour bureau	Pce	3	50	150
5	Tables pour bureau	Pce	3	150	450
6	Armoires de bureau	Pce	3	200	600
7	Chaises de la salle d'attente	Pce	4	30	120
8	Kit solaire pour électricité	Kit	1	5 000	5 000
9	Poubelle pour gestion des déchets	Pce	10	20	200
	TOTAL				16 270

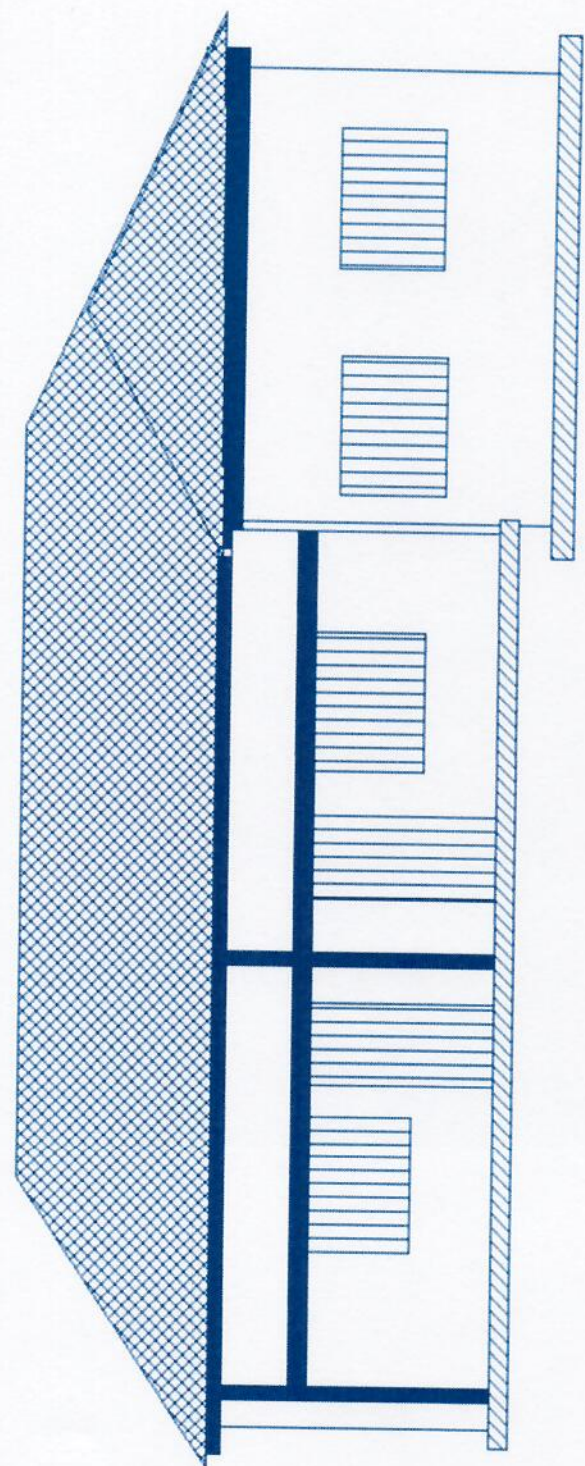
COUT TOTAL DE REHABILITATION DE L'ECOLE :

125 125,49 USD + 16 270 USD = 141 395,69 USD

13. Plans et prescriptions techniques du bâtiment administratif : Cfr. Projet 3 : construction et équipement de l'école primaire dans le village Mukumbi.

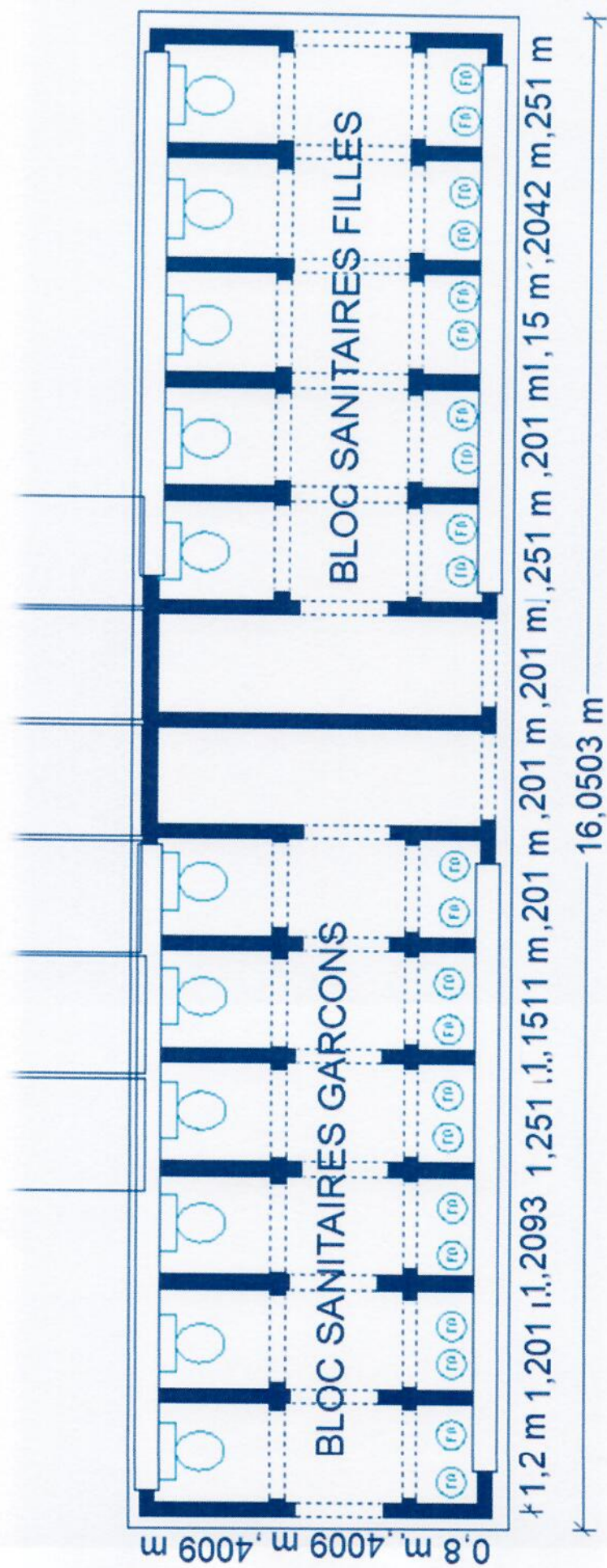
Vue en plan Bureau et point d'eau





0,8 m
1,05 m
2,25 m

0,35 m
1 m



IV. DISPOSITIONS FINALES

Sans préjudice des dispositions légales en matière de passation des marchés et autres réglementations en vigueur en République Démocratique du Congo, les parties signataires du présent cahier des charges se conviennent sur ce qui suit :

1. L'entreprise et les communautés constitueront une commission qui décidera des modalités de passation des marchés auquel sera soumis chaque projet inscrit au cahier des charges dans le tableau synthétique. Ladite Commission sera composée des représentants de l'entreprise, des communautés locales, de l'autorité locale et des Experts de la structure de l'appui technique ayant accompagné le processus de la signature du présent cahier des charges.

2. Le présent cahier des charges qui définit la responsabilité sociétale de l'entreprise New Minerals Investment SARL vis-à-vis des communautés du groupement Mukumbi de la Chefferie des Basanga, est établi en six exemplaires originaux suivant le modèle-type repris à l'Annexe XVII du Règlement Minier.

Fait à Kombove le 15 / juillet / 2022

SIGNATURE DU CAHIER DES CHARGES

POUR NEW MINERALS INVESTMENT SARL

Mr/Mme.....

LIU RANG



Sceau

POUR LES REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES

Mr/Mme...PRESIDENT L. KAZADI-MUTINDA

Lu et approuvé



Mr/Mme...MUTINGA MABWE GULORD

Lu et approuvé



Mr/Mme...KISELE MWAZA JA RUCINNE

Lu et approuvé



Mr/Mme...MASONGO KAINA SINDONIE

Lu et approuvé



Mr/Mme.....

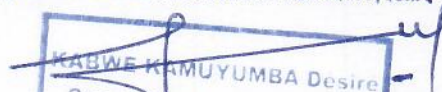
Lu et approuvé

Mr/Mme.....

POUR LA CHEFFERIE DES BASANGA

Témoin :

Mr/Mme...KABWE KAMUYUMBA


KABWE KAMUYUMBA Desire
Secrétaire Administratif

Sceau :



LE 05/06/022

P.V. DE NOUVEAU COMITE DU DEVELOPPEMENT LOCAL GROUPEMENT MUKUMBI

EN DATE DU 05/06/022 SAMEDI LE GRAND CHEF MUKUMBI KALEMBA-SOMPWE A PRIS SES DESCHONS POUR BANIE L'ANCIEN COMITE DU DEVELOPPEMENT LOCAL (CLD) EN VUE, POUR UNE CAUSE SPESPITTE.

LE CHEF A LANCER RESPECTIVEMENT LES INVITATIONS DANS TOUT SES LOCALITES PARTICULIER.

VOICI LES LOCALITES QUI ONT PARTICIPE AU GRAND MECONTATEMENT DU GRAND CHEF MUKUMBI KALEMBA SOMPWE.

- CHEF DE LOCALITE KIMPESE ENSEMBLES AVEC SES MEMBRES
- " " MUKUMBI ENSEMBLES AVEC SES SUJETS
- " " KAMPENBA ENSEMBLES AVEC SES MEMBRES
- " " KAWAMA ENSEMBLES AVEC SES SUJETS
- " " SANDRA ENSEMBLES AVEC SES MEMBRES
- " " LUMBA-KINSENSE ENSEMBLES AVEC SES MEMBRES
- " " MAKUNGU ENSEMBLES AVEC AVEC SES SUJETS
- " " SWANEPOL ENSEMBLES AVEC SES MEMBRES.

EN EFFET, CHAQUE CHEF DE LOCALITE IL SE MIT MASSIVEMENT AVEC SES SUJETS, POUR CHOISIR UN CANDIDAT QUI ABOUTIRERA A L'OBJECTIF SPECIFIQUE DU SUJET DU JOUR.

GROUPEMENT MUKUMBI A DONNE PAPA KAZADI-MUJINGA.

LOCALITE KAMPENBA A FAIT SORTIR AUSSI MWADYA-VINTA.

LOCALITE KIMPESE A DONNE PAPA KIMBA JUSTIN.

LOCALITE KAWAMA A SON TOUR LUI A FAIT SORTI PAPA ELOMBE.

LOCALITE SANDRA A DONNE MAMAN LYLY.

LOCALITE LUMBA KINSENSE LUI A CHOISI PAPA JULBERT. ET

LOCALITE SWANEPOL A DONNE PAPA FREDY ET POUR FINIR AVEC

LOCALITE MAKUNGU QUI NOUS DONNERA PAPA LAURANT.

N.B CETS VOTES ICI D'ETAIT POUR CHOISIR UN COMITE DU DEVELOPPEMENT LOCAL
EPUIS CET COMITE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL EST COMPOSE DE:

- PRESIDENT PAPA KAZADI MUJINGA
- VICE PRESIDENT PAPA PITCHOU
- SECRETAIRE PAPA ELOMBE
- VICE SECRETAIRE MAMAN LYLY
- TRESORIER(E) MAMAN KISELE-JACQUILINE
- CONSEILLER PAPA LOCALITE KISELE ET KIMBA JUSTIN.

TOUT LES NOMS DE PERSONNES QUE NOUS VENONS D'ENRESTRER SONT LES MEMBRES DU COMITE. MAINTENANT ~~LES~~ LOSQUE NOUS ETIONS PARTIS A LA REUNION

DE LA CHEFFERIE À MULUNGWISHI, ON NOUS A PLACÉ DE LA SORTE:

- 1. SOCIÉTÉ - CIVIL
- 2. ÉCONOMIE
- 3. CHARGE DE FEMMES ET
- 4. ~~DE~~ RELIGIEUSE.

APRÈS LA TOUTE DERNIÈRE PAROLE DU CHEF MULUMBI KALENHA - SOMPWE
DES CIDE DE LAISSER SEULEMENT CET COMITÉ QUI PARTICIPE DANS LE CADRE DE
LA CHEFFERIE DE CONTINUER AVEC UNE SUIVIE DANS DES USINES PAR LE QUE
ILS SONT PERMANENT.

Merci beaucoup. VOIR LISTE DE PRÉSENCE AU CHÉF
D'AGLOMERATION.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA

Kabungu, le 09 Juin 2022

N°556/055A/BUR./CHEF.BAS/J.02/2022

Objet : Lettre de transmission

A Monsieur le Directeur General de la
société New Minerals Investment
à SANDRA.

Monsieur le Directeur General,

Par la présente, je vous transmets le
résumé des besoins prioritaires devant faire l'objet des négociations du cahier des
charges définissant votre responsabilité sociétale vis-à-vis de nos communautés
impactées. Ces besoins figurent sur le procès-verbal du 09 Juin 2022 en rapport avec
la séance de priorisation des besoins au comité local de développement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur
General, l'expression de ma considération distinguée.

POUR LE CHEF DE LA CHEFFERIE



Le Secrétaire Administratif

KABWE KAMUYUMBA Désiré

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE KAWAMA

PROCES-VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE
DEVELOPPEMENT DU VILLAGE KAWAMA

L'an deux mil vingt et un, le 01 jour du mois de juin,
conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale
des entreprises minières en ce qui concerne la mise en place des structures d'identification et
de négociations des besoins dudit cahier, nous, membres du village KAWAMA, réunis en ce
jour en vue d'élire nos représentants au Comité Local de Développement de notre village ;

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regard de leurs
noms :

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	Kisole Biapela Célestine	M	Président
02	Mpanga Lukouga Brigidette	F	Vice-Président
03			Secrétaire
04			Trésorier
05			Conseiller
06			Conseiller

Liste des participants à la séance d'élection des membres du comité de développement du village		
N°	Noms	Signature
01	Badimaniwe Ngolula Marie	<i>[Signature]</i>
02	Lumuna Kiboko Tichou	<i>[Signature]</i>
03	Katwebe Mupye Arthur	<i>[Signature]</i>

04	Lubaya Kavungu Crustin	
05	Ilunga Kazedi Platini	
06	ISHIMKIANSA-ISHIKIEWE-LEONARD	
07	KASELEKA MWANDA LAURENT	
08	MUKUMBA MUKONDE CROIX	
09	COMBE JONATHAN YVAN	
10	MAKWA KABUNDA DANIEL	
11	KABWILUBAKU ADRE	
12	MEKINDU ODEMBELO MATTHIEU	
13	OMBA-SANDRA-PASCAL	
14	BAIYAMU KARAMBI DELPHIN	
15	MOULUMBA SARA FAORT	
16	MAMBWE MAYEBA MARIE	
17	MUSINGA MABWE GUILLORD	
18	KISECE-MWAZA-FAKELINGO	
19	KAZADI-NUTOMBA-NICHEL	
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE LUMBA-KINSENSE

PROCES-VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE
DEVELOPPEMENT DU VILLAGE LUMBA-KINSENSE

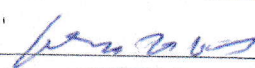
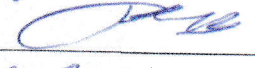
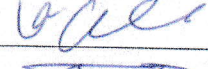
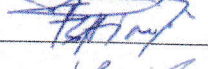
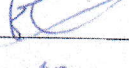
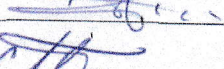
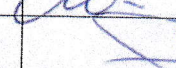
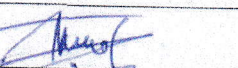
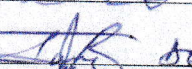
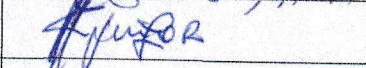
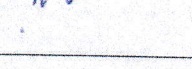
L'an deux mil vingt et un, le 01 jour du mois de juin,
conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale
des entreprises minières en ce qui concerne la mise en place des structures d'identification et
de négociations des besoins dudit cahier, nous, membres du village LUMBA-KINSENSE,
réunis en ce jour en vue d'élire nos représentants au Comité Local de Développement de notre
village ;

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regard de leurs
noms :

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	Kitobo Mujila David	M	Président
02	Kabakwi Kubayi Audie	M	Vice-Président
03	Badimani Ngalula	F	Secrétaire
04	Omba Senghis Jean	M	Trésorier
05	Mawa Kabwola Daniel	M	Conseiller
06	Mukwiba Mukonda Grato	M	Conseiller

Liste des participants à la séance d'élection des membres du comité de
développement du village

N°	Noms	Signature
01	KATWIBE MWENZE ARTHUR	

02	Lumuna Kabongo Pichon	
03	Lybaya Kavuko Crispin	
04	Ihuya Kaseleka Platini	
05	TSHIMINANGA - KHIWENWE LEONARD	
06	KASELEKA LAURENT	
07	Kisele - Byapele	
08	PANGA LUSOMGA	
09	Mwimadu ndabela matthieu	
10	NAMBUWE MAYEBA MARIE	
11	MULONIBA - SANDRA	
12	OMBA - SANDRA	
13	KISELE-MWAZA. JACQUELINE	
14	MUJINGA MABWE GUICLORD	
15	KAZADI-PUJINGA PICHOL	
16	TSHIYAMU KABAMBI DELPHIN	
17	KATENGE JUNIOR	
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE MUKUMBI

PROCES-VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE
DEVELOPPEMENT DU VILLAGE MUKUMBI

L'an deux mil vingt et un, le 01 jour du mois de juin,
conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale
des entreprises minières en ce qui concerne la mise en place des structures d'identification et
de négociations des besoins dudit cahier, nous, membres du village MUKUMBI, réunis en ce
jour en vue d'élire nos représentants au Comité Local de Développement de notre village ;

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regard de leurs
noms :

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	KAZAM MUJINGA NICHEL	M	Président
02	MUJINGA MAMBWE GEULORT	M	Vice-Président
03	KATWEBE MWENZE ARTHUR	M	Secrétaire
04	KISELE MWANZA JACQUIS	F	Trésorier
05	MWINDU NDABALA MATHIEU	M	Conseiller
06			Conseiller

Liste des participants à la séance d'élection des membres du comité de développement du village		
N°	Noms	Signature
01	LUMANA KIBOKO PITSHOUX	

02	BADIMANINE NGALULA MARIE	Mgobdy
03	LUBAYA KAFUKU CHRISTIN	MB
04	IKUNGA KASELEKA PLATINI	IMV
05	ISHIMWANGA ISHIWENGE LEONARD	TAFIT
06	KASELEKA MWANZA LAURENT	HA
07	MUKWEMBA MUKONDE CERDO	SE
08	OMBA - SANDRA JEAN	SE
09	MAKWA KABUNDADANE	SE
10	KABWI LUBAKU ADRE	SE
11	KISELE BYAPELA CELESTIN	SE
12	OMBA - SANDRA PASCAL	SE
13	ISHYAMU KABAMBI DELPHIN	SE DELPHIN
14	MOULUMBA SABRA EDOIR	SE
15	KAMBWE MAYEBA MARIE	SE
16	PIANGA LUKONGA BERNADETTE	UP
17	KISELE MWANZA JACQUIS	SE
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

Robert KALENGA SOMPWE

CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE MAKUNGU

PROCES-VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DEVELOPPEMENT
DU VILLAGE MAKUNGU

L'an deux mil vingt et un, le 01 jour du mois de juin,
conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale
des entreprises minières en ce qui concerne la mise en place des structures d'identification et
de négociations des besoins dudit cahier, nous, membres du village MAKUNGU, réunis en ce
jour en vue d'élire nos représentants au Comité Local de Développement de notre village ;

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regard de leurs
noms :

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	KASELEKA - MWANDA - LAURENT	M	Président
02	LUBAYA - KAFUKU - CRISPIN	M.	Vice-Président
03	TSHIMWANGA - TSHIKWEWE LEONARD	M.	Secrétaire
04	ILUNGA - KASELEKA - PLATINI	M.	Trésorier
05			Conseiller
06			Conseiller

Liste des participants à la séance d'élection des membres du comité de développement du village		
N°	Noms	Signature
01	MUKUMBA KALUMONGA Cédric	
02	Omba Samson Mwan	
03	DAVID DANIEL KOBODA	
04	KABALI LUBAYU ADRE	

05	Kisele - Byapela . Celestin	<i>[Signature]</i>
06	Mwimbu ndabela matthieu	<i>[Signature]</i>
07	ISHYAMU KABAMBA BELPHIN	<i>[Signature]</i> BELPHIN
08	MOULUMBA SARA EDOIRI	<i>[Signature]</i> EDOIRI
09	HAMBWE MAYEBA MARIE	<i>[Signature]</i> MARIE
10	KISELE MUKAZA . JACQUELINE	<i>[Signature]</i>
11	MUJINGA MABWE GULIBORD	<i>[Signature]</i>
12	MPAGA LUKOMBA BERNARD	<i>[Signature]</i>
13	KATWETE MUMONZE ARTHUR	<i>[Signature]</i>
14	KAZADI - MUJINGA NICOLAS	<i>[Signature]</i>
15	OMBA - SANDRA - PASCAL	<i>[Signature]</i>
16	Lumuna Kibanga Pichon	<i>[Signature]</i> (unlabeled)
17	Madimamine Ngolula	<i>[Signature]</i> ngolula
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

[Signature]

CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE SANDRA

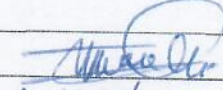
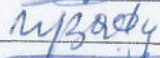
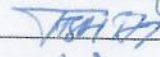
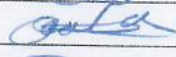
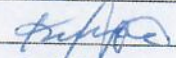
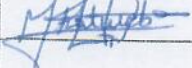
PROCES-VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE
DEVELOPPEMENT DU VILLAGE SANDRA

L'an deux mil vingt et un, le 01 jour du mois de juin,
conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale
des entreprises minières en ce qui concerne la mise en place des structures d'identification et
de négociations des besoins dudit cahier, nous, membres du village SANDRA, réunis en ce jour
en vue d'élire nos représentants au Comité Local de Développement de notre village ;

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regard de leurs
noms :

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	LUMUNA KIDOKO PITSU		Président
02	MULONBA-SANDRA-EDUARD		Vice-Président
03	OMBA-SANDRA-PASCAL		Secrétaire
04	MALBWE-MASABA-MARIE		Trésorier
05	TSHISAMI-KABAMBI-DELPHIN		Conseiller
06			Conseiller

Liste des participants à la séance d'élection des membres du comité de développement du village		
N°	Noms	Signature
01	MWANGA-LUKONG-A-BENARD	
02	RISELE-MWANBA-JACQUELINE	
03	MUSINGAMABWE GUELORD	

04	ICAZADI-PUJIMBA NICKEL	
05	Badi Manime Ngali Marie	
06	LUBAUA-KAFUKU-CRISPIN	
07	ILUNGA-KAZADI-PLATINI	
08	ISHIMWANKA-TSHILWEWE-LEONARD	
09	KASEKEKA MWANINA LAURENT	
10	MUKUEMBA MUKONDE CREDO	
11	Paul SONDRO HEON	
12	MAUWA KABUNDA DANIEL	
13	KADWI-LUBAKU ADRE	
14	KISELA BYAPELA CELESTIN	
15	MWINDU MOKABELA MATTHIEU	
16	KATWERO MWENZO ARTHUR	
17	BO	
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga



CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

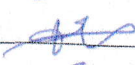
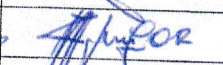
PROCES-VERBAL DE DELIMITATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE
IMPACTE PAR LE PROJET MINIER DE NEW MINERALS INVESTMENT SARL

L'an deux mil vingt et un, le cinquième jour du mois de juin, conformément aux articles 11 de l'Annexe XVII et 414 bis du Règlement minier relatifs à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne la détermination de l'espace géographique d'influence d'un projet minier, nous, membres du Comité Local de Développement avec les Représentants de l'entreprise et les autres parties prenantes ainsi que l'autorité locale, réunis en ce jour en vue de procéder à la délimitation de la zone impactée par l'entreprise New Minerals Investment SARL;

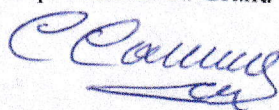
Certifions, après exploitation des conclusions de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et l'observation des effets produites sur l'environnement immédiat de ladite entreprise, que les villages Lumba-Kinsense, Makungu, Kawama, Sandra et Mukumbi constituent la zone impactée par l'entreprise New Minerals Investment SARL.

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance de détermination de l'espace géographique impacté				
N°	Noms	Sexe	Village de provenance/ Entreprise/autres	Signature
01	KAZAM MUJINGA	M	MUKUMBI	
02	PISHOUX LUMUNA KIBOKO	M	SANDRA	
03	KATWEBE RWENZE ARTHUR	M	MUKUMBI	
04	BADIMANINE NGALULA	F	LUMBA	

05	LUBAYA KAFUKU CHRISTIN	M	MAKUNGU	
06	KASELEKA LAURANT	M	MAKUNGU	
07	KUTOBO MUJILA	M	LUMBA	
08	KISELE BYATELA	M	KAWAMA	
09	MPANGA LUKONGA	F	KAWAMA	
10	MULONDBA SANDRA	M	SANDRA	
11	MUJINGA MAMBWE	M	MUKUMBI	
12	KISELE DWANZA	F	MUKUMBI	
13	OMBA SANDRA	M	SANDRA	
14	KATENDE JUNIOR	M	NEW MINERALS	
15				

Visa du Chef de groupement,
Représentant du Grand Chef de Chefferie des Basanga



CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE MUKUMBI

PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE MUKUMBI

L'an deux mil vingt et un, le septième jour du mois de juin,
s'est tenue la réunion d'identification des besoins prioritaires de la communauté du village
MUKUMBI dans le groupement Mukumbi sous la présidence de Monsieur/Madame
_____, Chef de village, en présence du Chef de
Groupement Mukumbi, Représentant du Chef de chefferie des Basanga.

A l'issue de cette réunion, la communauté a retenu les besoins prioritaires suivants :

N°	Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Motif
01	Desservir le village en électricité	Energie	Absence de courant électrique alors qu'il existe des opportunités d'en avoir parce qu'il y a présence d'une ligne électrique haute tension fournissant le courant aux entreprises du milieu
02	Réhabiliter la route TP-MUKUMBI	Infrastructures	Route en délabrement très avancé causant l'enclavement et la faible fréquentation du milieu
03	Construire un internat devant abriter les élèves	Education	Absence d'une structure d'hébergement des enfants pouvant poursuivre leurs études secondaires à Mukumbi
04	Construire une école secondaire de 6 classes	Education	Les salles des classes étant devenues pléthoriques, il y a un besoin urgent d'un bâtiment pour une école secondaire dans le village
05	Construire un marché moderne	Social	Besoin d'un centre des négoce moderne pour faciliter la vente et l'achat des produits vivriers et finis
06	Construire un complexe sportif moderne	Sports et Loisirs	Absence d'un complexe sportif pouvant accueillir les disciplines sportives telles

			que le football, le basketball et le volleyball
07	Construire le palais royal et fournir un moyen de transport au chef	Infrastructures	Besoin d'un palais et d'un moyen de locomotion pour le chef de groupement
08	Redevance coutumière	Fiscalité	Besoin d'un tribut versé mensuellement au chef de groupement selon la coutume.
09	Desserte en eau potable	Energie	Besoin des puits d'eau potable additionnels pour éviter des files d'attente et des querelles de femmes à la fontaine
10	Créer de l'emploi pour les jeunes	Social	Besoin des emplois rémunérateurs pour les désœuvrés et en chômage
11	Améliorer l'habitat	Infrastructures	Besoin des maisons décentes construites en briques cuites avec tôles ondulées et pavement en ciment
12	Primes aux chefs de localité	Social	Besoin de motiver les agents administratifs de la base
13	Fournir les intrants agricoles	Agriculture	Besoins de booster la production agricole dans le milieu dont le gap en semences de qualité et autres intrants agricoles reste important
14	Equiper le centre de sante de Mukumbi	Santé	Besoin de disposer des matériels de soins de santé dans le centre de santé de Mukumbi

Liste des participants à la séance d'identification des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	MWINDU NDABELA MATHIEU	
02	KAZADI MUJINGA MICHEL	
03	KATWEBE MWENZE ARTHUR	
04	KISELE MWANTA JACQUES	
05	MUJINGA MAMBWE GEULORI	
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		

17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

Robert Kalenga Sompwe

CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE SANDRA

PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE SANDRA

L'an deux mil vingt et un, le septieme jour du mois de juin,
s'est tenue la réunion d'identification des besoins prioritaires de la communauté du village
SANDRA dans le groupement de MUKUMBI sous la présidence de Monsieur/Madame
_____, Chef de village, en présence du Chef de
Groupement Mukumbi, Représentant du Chef de chefferie des Basanga.

A l'issue de cette réunion, la communauté a retenu les besoins prioritaires suivants :

N°	Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Motif
01	Desservir le village en eau potable	Energie	Besoin des puits d'eau potable additionnels pour éviter des files d'attente et des querelles des femmes à la fontaine
02	Desservir le village en électricité	Energie	Absence de courant électrique alors qu'il existe des opportunités d'en avoir parce qu'il y a présence d'une ligne électrique haute tension fournissant le courant aux entreprises du milieu
03	Appuyer les ménages en intrants agricoles	Agriculture	Besoin d'augmenter la production et la productivité des ménages agricoles en les appuyant en intrants de qualité
04	Construire une école primaire	Education	Besoin d'une école primaire pour épargner les enfants de parcourir de longues distances qui les séparent des écoles des villages environnants

05	Aménager les routes	Infrastructures	Routes en délabrement très avancé causant l'enclavement et la faible fréquentation du milieu
06	Construire un centre de santé	Santé	Besoin des soins de santé de proximité pour épargner les populations de se livrer aux soins douteux des tradi-praticiens
07	Ouvrir une voie de communication devant relier les villages de Sandra et Kawama	Infrastructures	Besoin d'avoir une route entre ces 2 villages afin de faciliter les échanges

Liste des participants à la séance d'identification des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	MUZONBA - SANDRA	
02	DAMBA - SANDRA	
03	LUMUNA - KIBOKU	
04	TSHISAMBI - RABAMBI	
05	MANBWE - MARIE	
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE MAKUNGU

PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE MAKUNGU

L'an deux mil vingt et un, le septième jour du mois de juin,
s'est tenue la réunion d'identification des besoins prioritaires de la communauté du village
MAKUNGU dans le groupement Mukumbi sous la présidence de Monsieur/Madame
_____, Chef de village, en présence du Chef de
Groupement Mukumbi, Représentant du Chef de chefferie des Basanga.

A l'issue de cette réunion, la communauté a retenu les besoins prioritaires suivants :

N	Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Motif
01	Desservir le village en eau potable	Energie	Absence d'eau de qualité avec comme conséquences beaucoup de maladies d'origine hydrique (diarrhée, amibiase, typhoïde....)
02	Eliminer la poussière soulevée par les véhicules	Environnement	Population exposée à d'abondants nuages de poussière lors du passage des véhicules. Conséquences : toux et maladies respiratoires
03	Construire un poste de santé	Santé	Absence d'une structure des soins de santé occasionnant le recours aux tradi-praticiens et aux soins douteux des "Croix Rouge"
04	Aménager la route	Infrastructures	Route en très mauvais état causant l'enclavement du milieu
05	Desservir le village en courant électrique	Energie	Absence d'électricité dans le milieu alors qu'il existe des opportunités d'électrification du village

06	Encadrer les femmes et les filles	Social	Besoin d'un encadrement des femmes et des filles pour leur insertion dans la communauté car elles sont marginalisées
07	Créer de l'emploi pour les jeunes	Social	Les jeunes sont désœuvrés et en chômage par manque de travail rémunérateur
08	Réhabiliter l'habitat	Infrastructures	Besoin d'un habitat décent : maison en briques cuites, avec tôles et pavement en ciment
09	Appuyer les ménages agricoles	Agriculture	Besoin de rendre l'agriculture plus productive et plus rentable pour subvenir aux besoins vitaux des ménages.

Liste des participants à la séance d'identification des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	KASELEKA - LAURENT-MWANDA	
02	MBAYA - KAFUKU - CRISPIN.	
03	TSHIMWANGA - LEONARD-TSHIWEW	
04	ILUNGA-KASELEKA-PLATINI	
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

Robert KALENGA SOMPWE
CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF-COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE LUMBA-KINSENSE

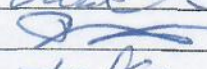
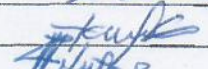
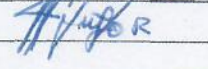
PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE LUMBA-KINSENSE

L'an deux mil vingt et un, le septième jour du mois de juin,
s'est tenue la réunion d'identification des besoins prioritaires de la communauté du village
LUMBA-KINSENSE dans le groupement Mukumbi sous la présidence de Monsieur/Madame
_____, Chef de village, en présence du
Chef de Groupement Mukumbi, Représentant du Chef de chefferie des Basanga.

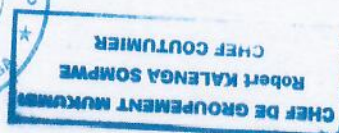
A l'issue de cette réunion, la communauté a retenu les besoins prioritaires suivants :

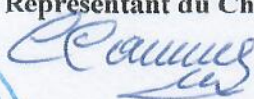
N	Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Motif
01	Desservir le village en eau potable	Energie	Absence d'eau de qualité avec comme conséquences beaucoup de maladies d'origine hydrique (diarrhée, amibiase, typhoïde....)
02	Eliminer la poussière soulevée par les véhicules	Environnement	Population exposée à d'abondants nuages de poussière lors du passage des véhicules. Conséquences : toux et maladies respiratoires
03	Construire une école primaire	Education	Absence d'un bâtiment scolaire : les enfants parcourent de longues distances pour atteindre les écoles dans les villages voisins.
04	Aménager la route	Infrastructures	Route en très mauvais état causant l'enclavement du milieu
05	Créer de l'emploi pour les jeunes	Social	Les jeunes sont désœuvrés et en chômage par manque de travail rémunérateur
06	Encadrer les femmes et les filles	Social	Besoin d'un encadrement des femmes et des filles pour leur insertion dans la communauté car elles sont marginalisées
07	Réhabiliter l'habitat	Infrastructures	Besoin d'un habitat décent : maison en briques cuites, avec tôles et pavement en ciment

08	Appuyer les ménages agricoles	Agriculture	Besoin de rendre l'agriculture plus productive et plus rentable pour subvenir aux besoins vitaux des ménages.
----	-------------------------------	-------------	---

Liste des participants à la séance d'identification des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	Boudimaniye Nanyula Marie	nbody
02	Mukwelo Mukonde Gredo	
03	Omba Sandra Jean	
04	Mawa Kabundo Daniel	
05	Kambwi Lubavu Andre	
06	KATENAE JUNIOR	
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI
VILLAGE LUMBA-KINSENSE

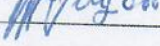
PROCES-VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE LUMBA-KINSENSE

L'an deux mil vingt et un, le dixième jour du mois de juin, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du village LUMBA-KINSENSE impacté par New Minerals Investment SA, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD;

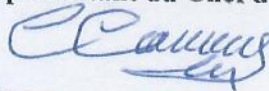
Certifions avoir approuvé neuf (9) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Desserte en eau potable
2. Construction d'un centre de santé
3. Réhabilitation des routes
4. Desserte en électricité
5. Création d'emplois pour les jeunes
6. Encadrement des femmes et des filles
7. Réhabilitation de l'habitat
8. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles
9. Construction d'une école

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance d'approbation des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	Bodimanguir Ngolula Marie	
02	Mukwemba Mukonde Greda	
03	Oimba Sakhola Jean	
04	Mama Kambunda Bancel	
05	Kamburi Lumbavu Andre'	
06	KATENDE JUNIOR	
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga




REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI
VILLAGE MUKUMBI

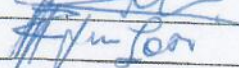
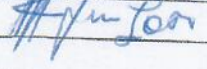
PROCES-VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE MUKUMBI

L'an deux mil vingt et un, le dixième jour du mois de janvier, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du village MUKUMBI impacté par New Minerals Investment SA, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD;

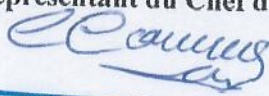
Certifions avoir approuvé neuf (9) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Desserte en eau potable
2. Réhabilitation des routes
3. Equipement d'un centre de santé
4. Construction d'une école secondaire
5. Création d'emplois pour les jeunes
6. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles
7. Construction d'un complexe sportif
8. Création d'emplois pour les jeunes
9. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance d'approbation des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	MWINDU HAABELA MATHIEU	
02	KAZADI MUJINGA MICHEL	
03	KATWEBE DWIEMBE ARTHUR	
04	KISOLE RWANDA JACQUIS	
05	DUJINGA MAMBWE GEULORT	
06	KALENGE JUNIOR	
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga



CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI
VILLAGE SANDRA

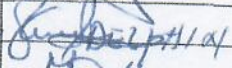
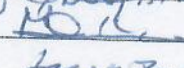
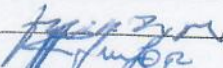
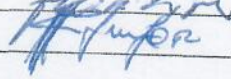
PROCES-VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE SANDRA

L'an deux mil vingt et un, le dixième jour du mois de juin,
conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de
Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus
d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous,
membres du village SANDRA impacté par New Minerals Investment SA, réunis en ce jour en
vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du
CLD;

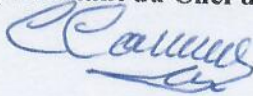
Certifions avoir approuvé six (6) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre
village :

1. Desserte en eau potable
2. Construction d'un centre de santé
3. Construction d'une école primaire
4. ouverture et réhabilitation des routes
5. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles
6. Desserte en électricité

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance d'approbation des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	MULOHIBA-SANDRA-EDUARD	
02	OMBA-SANDRA-PASCAL	
03	TSHIYAMI-KIBANDA-DELPHINE	
04	MATIBWE-MAYEDA-MARIE	
05	LUMUNA-KIBERO-PITSHOU	
06	KATENDZ JUNIOR	
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga



CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI
VILLAGE MAKUNGU

PROCES-VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE MAKUNGU

L'an deux mil vingt et un, le dixième jour du mois de juin, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du village MAKUNGU impacté par New Minerals Investment SARL, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD;

Certifions avoir approuvé huit (8) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Desserte en eau potable
2. Construction d'un centre de santé
3. Réhabilitation des routes
4. Desserte en électricité
5. Création d'emplois pour les jeunes
6. Encadrement des femmes et des filles
7. Réhabilitation de l'habitat
8. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance d'approbation des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	KASELEKA - MWANDA - LAURENT	
02	MABAYA - KAFUKU - CRISPIN.	
03	TSHIMWANGA - TSHIWewe - LEONARA	
04	KASELEKA - PLUNCA - PLATINI	
05	KATENDE JUNIOR	
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

Robert Kalenga Sompwe
CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
VILLAGE KAWAMA

PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE KAWAMA

L'an deux mil vingt et un, le septième jour du mois de juin,
s'est tenue la réunion d'identification des besoins prioritaires de la communauté du village
KAWAMA dans le groupement de MUKUMBI sous la présidence de Monsieur/Madame
_____, Chef de village, en présence du Chef de
Groupement Mukumbi, Représentant du Chef de chefferie des Basanga.

A l'issue de cette réunion, la communauté a retenu les besoins prioritaires suivants :

N°	Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Motif
01	Desservir le village en eau potable	Energie	Besoin des puits d'eau potable pour préserver les populations des maladies d'origine hydrique.
02	Eliminer la poussière soulevée par les véhicules	Environnement	Population exposée à d'abondants nuages de poussière lors du passage des véhicules. Conséquences : toux et maladies respiratoires
03	Construire un centre de sante	Santé	Besoin d'une structure des soins de santé afin de préserver les populations de recourir aux tradi-praticiens ou aux soins douteux prodigués par les "Croix Rouge"
04	Construction d'une école primaire	Education	Besoin d'une école primaire pour les enfants afin de les épargner des longues distances à parcourir pour rejoindre l'école dans les villages voisins
05	Appuyer les ménages en intrants agricoles	Agriculture	Besoin d'augmenter la production et la productivité des ménages agricoles en les appuyant en intrants de qualité

06	Créer de l'emploi pour les jeunes	Social	Besoin des emplois rémunérateurs pour les désœuvrés et en chômage
----	-----------------------------------	--------	---

Liste des participants à la séance d'identification des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	Kissolo Biapela Célestine	
02	MPanga Mukoupa Bernadette	
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

Robert Kalenga Sompwe
CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES-VERBAL DE PRIORISATION DES BESOINS
AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

L'an deux mil vingt et un, le neufième jour du mois de juin, conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne la définition des besoins prioritaires devant faire l'objet des négociations entre les représentants des communautés et le titulaire des droits miniers, nous, membres du Comité Local de Développement, réunis en ce jour en vue de procéder à la priorisation des besoins issus de chaque village :

Certifions avoir reçu de nos cinq (5) communautés impactées les besoins ci-dessous en vue d'en définir la priorité avant leur soumission à l'entreprise New Minerals Investment SARL pour les négociations :

Groupement	Village	Besoin prioritaire
MUKUMBI	LUMBA-KINSENSE	1. Desservir le village en eau potable
		2. Eliminer la poussière soulevée par les véhicules
		3. Construire une école primaire
		4. Aménager la route
		5. Créer de l'emploi pour les jeunes
		6. Encadrer les femmes et les filles
		7. Réhabiliter l'habitat
		8. Appuyer les ménages agricoles
	MAKUNGU	1. Desservir le village en eau potable
		2. Eliminer la poussière soulevée par les véhicules
		3. Construire un poste de santé
		4. Aménager la route
		5. Desservir le village en courant électrique
		6. Encadrer les femmes et les filles
		7. Créer de l'emploi pour les jeunes
		8. Réhabiliter l'habitat
		9. Appuyer les ménages agricoles
		1. Desservir le village en électricité

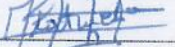
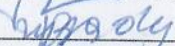
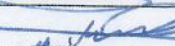
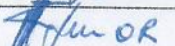
	MUKUMBI	2. Réhabiliter la route TP-MUKUMBI
		3. Construire un internat devant abriter les élèves
		4. Construire une école secondaire de 6 classes
		5. Construire un marché moderne
		6. Construire un complexe sportif moderne
		7. Construire le palais royal et fournir un moyen de transport au chef
		8. Redevance coutumière
		9. Desserte en eau potable
		10. Créer de l'emploi pour les jeunes
		11. Améliorer l'habitat
		12. Primes aux chefs de localité
		13. Fournir les intrants agricoles
		14. Equiper le centre de sante de Mukumbi
	SANDRA	1. Desservir le village en eau potable
		2. Desservir le village en électricité
		3. Appuyer les ménages en intrants agricoles
		4. Construire une école primaire
		5. Aménager les routes
		6. Construire un centre de santé
		7. Ouvrir une voie de communication devant relier les villages de Sandra et Kawama
	KAWAMA	1. Desservir le village en eau potable
		2. Eliminer la poussière soulevée par les véhicules
		3. Construire un centre de santé
		4. Construction d'une école primaire
		5. Appuyer les ménages en intrants agricoles
		6. Créer de l'emploi pour les jeunes

Après débat et délibération, nous, représentants des communautés, réunis au sein du Comité Local de Développement avons défini les besoins ci-dessous comme prioritaires pour l'ensemble de l'espace impacté :

N	Besoin priorisé	Village concerné
1	Desserte en eau potable	Lumba-Kinsense, Kawama, Mukumbi, Sandra, Makungu
2	Construction, réhabilitation et équipement des centres et postes de santé	Lumba-Kinsense, Kawama, Mukumbi, Sandra
3.	Construction, réhabilitation et équipement d'écoles primaires et secondaires	Lumba-Kinsense, Kawama, Mukumbi, Sandra
4	Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles	Lumba-Kinsense, Kawama, Sandra, Makungu
5	Réhabilitation et ouverture des routes	Lumba-Kinsense, Mukumbi, Sandra, Makungu
6	Desserte des villages en électricité	Lumba-Kinsense, Mukumbi, Sandra, Makungu

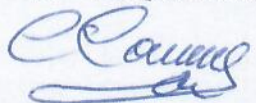
7	Création d'emplois pour les jeunes	Lumba-Kinsense, Kawama, Mukumbi, Makungu
8	Amélioration de l'habitat	Lumba-Kinsense, Mukumbi, Makungu
9	Construction d'un complexe sportif	Makungu
10	Elimination des poussières soulevées au passage des véhicules	Lumba-Kinsense, Kawama, Makungu
11	Encadrement des femmes et des filles	Lumba-Kinsense

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	Village de provenance/ Entreprise	Signature
01	KATADI - MUJIMUTICHU	M	MUKUMBI	
02	LUMUNA KIBOKO PRISHOUX	M	SANDRA	
03	KATWEBE MWENZE ARTHUR	M	MUKUMBI	
04	Bardimaniye Ngolula Marie	F	Lumba-Kinsense	
05	Kamburi hukuba André	M	Lumba-Kinsense	
06	Mubaya Kofunko Ernest	F	Makungu	
07	Kiseke Byapela	M	VILLI SIAW	
08	GAAGA LUSKORGA	F	VILLI SIAW	
09	MULONBA - SANDRA	M	VOLK - SANDRA	
10	OMBA - SANDRA	M	II II	
11	KASELEKA LAURENT	M	MAKUNGU	
12	KISELE MWAZA JAKLIA	F	MUKUMBI	
13	MUJINGA MABWE	M	MUKUMBI	
14	KATENBE JUNIOR	M	NEW MINERALS	
15				
16				
17				

Visa des Représentants du Grand Chef de Chefferie des Basanga




CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES-VERBAL DU COMPROMIS DES NEGOCIATIONS

L'an deux mil vingt et un, le dix-septième jour du mois de juin, conformément à la procédure des négociations des besoins entre le Comité Local de Développement et l'entreprise minière dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, nous, Membres dudit Comité, réunis en ce jour avec les représentants de l'entreprise minière New Minerals Investment SARL en vue de trouver un compromis sur les besoins prioritaires de nos 6 villages impactés par ladite entreprise ;

Certifions avoir abouti après négociations au compromis ci-dessous :

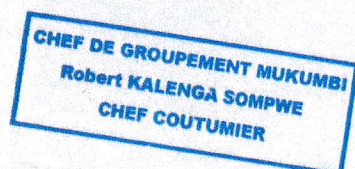
N	Besoin prioritaire	Secteur d'intervention	Village
1.	Desserte en eau potable (forage de 10 puits à raison de 2 puits par village	Energie	Tous les 5 villages impactés
2.	Construction de 2 postes de santé	Santé	Lumba-Kinsense Kawama
3.	Construction et équipement d'une école primaire	Education	
4.	Réhabilitation d'un centre de santé	Santé	Mukumbi
5.	Appui à l'agriculture	Agriculture	Tous les 5 villages impactés
6.	Réhabilitation de l'école primaire	Education	Lumba-Kinsense

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance du compromis des négociations				
N°	Noms	Sexe	Village de provenance/ Entreprise	Signature
01	KATADI-PISSKOUX	M.	PISSKOUX	
02	LUMUNA KIBOKO PISSKOUX	M	SANDRA	
03	KATIEBE MUMBE ARTHUR	M	PISSKOUX	
04	Bodimani Ngalu	F	Lumbakindia	
05	Kamburi Lubaku	M.	Lumba Kiboko	
06	Lubaka Kamburi	M	Makumbi	
07	KASELEKA LAUREN	M	MAKUMBI	
08	Kiboko Byapera	M	VILLI KAWAMA	
09	PAMBA LUTOKA	M	VILLI KAWAMA	
10	MULANDA-SANDRA	M	VILLA SANDRA	
11	OMBA-SANDRA	M	II II	
12	KISELE MWAZA-SAKLIN	F	MUKUMBI	
13	MUJINGA MABWE	M	MUKUMBI	
14	KALENGA JUNIOR	M	NEW MINERALS	
15				

Visa du Chef de groupement Mukumbi
Représentant du Grand Chef de Chefferie des Basanga

[Signature]



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI
VILLAGE KAWAMA

PROCES-VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES
DU VILLAGE KAWAMA

L'an deux mil vingt et un, le dixième jour du mois de juin, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du village KAWAMA impacté par New Minerals Investment SARL, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD;

Certifions avoir approuvé cinq (5) besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Desserte en eau potable
2. Construction d'un centre de santé
3. Construction d'une école primaire
4. Création d'emplois pour les jeunes
5. Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance d'approbation des besoins prioritaires		
N°	Noms	Signature
01	Kisale Biapela Célestin	
02	Mpanga Lukanga Binnaoleth	
03	KATENBE JUNIOR	

04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Visa du chef de Groupement,
Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

Robert KALENGA SOMPWE



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT**

**RESUME DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES LOCALES IMPACTEES
DU GROUPEMENT MUKUMBI**

Conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne la définition des besoins prioritaires devant faire l'objet des négociations entre les représentants des communautés et le titulaire des droits miniers, les membres du Comité Local de Développement issus de 5 villages impactés du groupement Mukumbi dans la Chefferie des Basanga se sont convenus sur les besoins ci-dessous libellés en guise de résumé pour les soumettre à l'entreprise New Minerals Investment SA :

N	Besoin exprimé	Secteur d'intervention	Village
1	Desserte en eau potable	Energie	Lumba-Kinsense, Kawama, Mukumbi, Sandra, Makungu
2	Construction, réhabilitation et équipement des centres et postes de santé	Santé	Lumba-Kinsense, Kawama, Mukumbi, Sandra
3.	Construction, réhabilitation et équipement d'écoles primaires et secondaires	Education	Lumba-Kinsense, Kawama, Mukumbi, Sandra
4	Encadrement et appui des ménages en intrants agricoles	Agriculture	Lumba-Kinsense, Kawama, Sandra, Makungu
5	Réhabilitation et ouverture des routes	Infrastructures	Lumba-Kinsense, Mukumbi, Sandra, Makungu
6	Desserte des villages en électricité	Energie	Lumba-Kinsense, Mukumbi, Sandra, Makungu

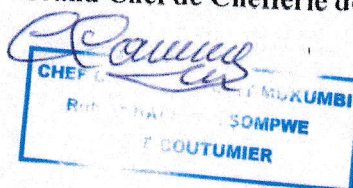
7	Création d'emplois pour les jeunes	Social	Lumba-Kinsense, Kawama, Mukumbi, Makungu
8	Amélioration de l'habitat	Infrastructures	Lumba-Kinsense, Mukumbi, Makungu
9	Construction d'un complexe sportif	Sports et Loisirs	Makungu
10	Elimination des poussières soulevées au passage des véhicules	Environnement	Lumba-Kinsense, Kawama, Makungu
11	Encadrement des femmes et des filles	Social	Lumba-Kinsense

Pour le Comité Local de Développement

1. ICAZADI-NUJINGA MICHAEL
2. LUMUNA KIBOKO PITSHOUX
3. KATWEBE MWENZE ARTHUR
4. Badimaniine Ngolulo Marie
5. LUBAYA KAFUKU CHRISTIN
6. KISELE BYATELA CELESTIN

Visa de l'autorité locale

Chef de Groupement Mukumbi, Représentant du
Grand Chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES-VERBAL DE FIXATION DES DATES DES NEGOCIATIONS
DES PROJETS DU CAHIER DES CHARGES

L'an deux mil vingt et un, le dixième jour du mois de juin,
conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale
des entreprises minières en ce qui concerne la fixation des dates des négociations des besoins
prioritaires devant figurer au cahier des charges, nous, membres du Comité Local de
Développement conjointement avec les représentants de l'entreprise New Minerals Investment
SARL, réunis en ce jour en vue de fixer les dates des négociations des projets du cahier des
charges;

Certifions avoir retenu la date du 15/06/2021 comme date de début de nos
négociations ;

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants à la séance de fixation des dates des négociations des projets du cahier des charges				
N°	Noms	Sexe	Village de provenance/ Entreprise	Signature
01	KAZADI - MILITOL	M.	MUKUNBI	
02	LUMUNA KIBOKO TISHAK	M	SANDRA	
03	KATWESBE MWEHBE ARTHUR	M	MUKUNBI	
04	Badi machine Ngolule	F	Lumba Kinsuka	
05	Kambura Luboka	M	LUMBA	
06	Lubaya Kafungo	M	Makungu	
07	KASELEKA LAURET	M	HIKIN GWA	

08	Kisele Byapela	DIKILAW	VILL STAWA	YAK
09	PANGA LU KONGA	M	VILL STAWA	YAK
10	MULOMBA-SANDRA EDDO	M	VILL STAWA	YAK
11	OMBA-SANDRA PASCAL	M	VILL STAWA	YAK
12	KISELE-MWAZA JAKILIN	F	21 SANDRA	YAK
13	MUJINGA MABWU	M	MUKUWABI	YAK
14	KATENDE JUNIOR	M	NEIN MINERALS	YAK
15				YAK

Visa du Chef de Groupement, Représentant du Chef de Chefferie des Basanga

[Signature]



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village :

Superficie :

Raison de la cession :
.....

**N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.**

Pour la Chefferie des Basanga

**Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : KAWAMA

Superficie : 50 m²

Raison de la cession : CONSTRUCTION D'UN POSTE
DE SANTE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga




CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
Robert KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
publique dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : LUMBA - KINSENSE

Superficie : 50 m²

Raison de la cession : CONSTRUCTION D'UN POSTE DE
SANTE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : LUMBA KINSENGE

Superficie : 100m²/200

Raison de la cession : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
PRIMAIRE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
publique dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : KAWAMA

Superficie : 10 m²

Raison de la cession : FORAGE DE PUIT A USAGE
COMMUNAUTAIRE

**N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.**

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : KAWAMA

Superficie : 10m²

Raison de la cession : FORAGE DE PUIT A USAGE
COMMUNAUTAIRE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : SANDRA

Superficie : 10m²

Raison de la cession : FORAGE DE PUIT A USAGE
COMMUNAUTAIRE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : SANDRA

Superficie : 10 m²

Raison de la cession : FORAGE DE PUIT A USAGE
COMMUNAUTAIRE

**N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.**

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : MAKUNGU

Superficie : 10 m²

Raison de la cession : FORAGE DE PUIT A USAGE
COMMUNAUTAIRE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : MAKUNGU

Superficie : 10 m²

Raison de la cession : FORAGE DE PUIT A USAGE
COMMUNAUTAIRE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussignéROBERT KALENGA SOMPWE.....
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
publique dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village :MUKUMBI.....

Superficie :10 m².....

Raison de la cession :FORAGE DE PUIT A USAGE.....
.....COMMUNAUTAIRE.....

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



ROBERT KALENGA SOMPWE
CHEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
CHEF COUTUMIER

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : MUKUMBI

Superficie : 10m²

Raison de la cession : FORAGE DE PUIT A USAGE
COMMUNAUTAIRE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
CHEFFERIE DES BASANGA
GROUPEMENT MUKUMBI

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ROBERT KALENGA SOMPWE,
Chef de Groupement MUKUMBI, Représentant du Grand Chef de Chefferie des
Basanga, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt
public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité
sociétale de l'entreprise NEW MINERALS INVESTMENT SARL.

Village : LUMBA-KINSENSE

Superficie : 10 m²

Raison de la cession : FORAGE DE PUIT A USAGE
COMMUNAUTAIRE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement
faire objet d'un quelconque conflit foncier.

Pour la Chefferie des Basanga

Le Chef de Groupement MUKUMBI,
Représentant du Grand chef de Chefferie des Basanga



Robert Kalenga Sompwe
CHIEF DE GROUPEMENT MUKUMBI
ROBERT KALENGA SOMPWE
CHEF COUTUMIER

